

## **Révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

**Commune de  
BRETEUIL - OISE (60120) -**

# **NOTICE DE PRÉSENTATION ET DE JUSTIFICATION**

## PREAMBULE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Breteuil a été approuvé le 27 juin 2007. Il a fait l'objet d'une procédure de modification n°1 approuvée en date du 28 mai 2008.

La commune de Breteuil est soumise aux dispositions du schéma de cohérence territoriale Oise Picarde. Il convient de rappeler que les dispositions d'un P.L.U. doivent être compatibles avec celles du SCOT, ce qui est le cas dans le cadre de cette procédure de révision simplifiée n°1.

La ville de Breteuil, comptant 4 392 habitants au recensement général de la population de 2009, est aussi le chef-lieu d'un canton de 23 communes et la commune centre d'un territoire comptant près de 18 000 habitants. A ce titre, dans un contexte de croissance urbaine constatée dans la partie nord du département de l'Oise, la ville de Breteuil est appelée à accueillir de nouveaux logements, de nouveaux équipements et de nouveaux services afin de conforter son rôle de pôle à l'échelle départementale. Aussi, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) vont dans ce sens. Une des orientations générales d'aménagement du thème « Equipements et Services » indique ainsi : « Permettre aux équipements et services existants de se développer sur place, en particulier pour participer au maintien de l'attractivité du centre ville ».

Il s'avère qu'un projet de déploiement d'un pôle de santé pluridisciplinaire sur le site du parc de l'Oasis est proposé à la ville. Ce projet s'inscrit dans le plan de l'Agence Régionale Hospitalière (ARH) qui demande de respecter un délai pour la mise en œuvre des capacités d'hébergement de l'établissement de soins. En outre, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du développement communal au regard de son intérêt général pour satisfaire les besoins en matière de santé d'une population locale et rurale contribuant alors à répondre au manque de professionnels de santé dans les territoires ruraux. Le projet ainsi présenté vise en premier lieu, à la création d'un établissement de Soins de Suite et de Rééducation (SSR) en plus des bâtiments de l'ancienne abbaye aujourd'hui utilisé en équipement pour personnes âgées, et à plus long terme une maison de santé et une crèche.

Le secteur du parc de l'Oasis figure au P.A.D.D. en tant qu'espace naturel à préserver dont la partie sud est concernée par une mise en valeur d'entrée de ville. Il s'agit de la coulée verte formée par la vallée de la Noye le long de laquelle est admis l'aménagement d'installations et d'équipements à vocation de loisirs (secteur 1AU).

Cette orientation du P.A.D.D. et sa traduction réglementaire au P.L.U. n'autorisent donc pas le projet de pôle de santé pluridisciplinaire répondant par ailleurs à une autre orientation du projet communal.

La rectification de l'orientation du P.A.D.D. relative à cette coulée verte et sa traduction réglementaire au P.L.U. nécessite la mise en œuvre d'une procédure de révision simplifiée suivant les dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme. Cette procédure est possible puisque le pôle de santé présente un intérêt général pour la collectivité et que ce projet s'inscrit par ailleurs dans les objectifs de développement de la ville.

La présente notice a pour objet de présenter le contenu de la révision simplifiée n°1. Elle se compose de :

- un premier chapitre qui présente le projet tel qu'il est envisagé en justifiant l'intérêt du site au regard du fonctionnement de la ville,
- un second chapitre qui expose les conséquences réglementaires sur le contenu du P.L.U. et les pièces à rectifier dans le cadre cette révision simplifiée,
- cette notice s'accompagne également en annexe d'éléments relatifs au projet de santé pluridisciplinaire présentant un caractère général, envisagé à Breteuil.

Le projet de révision simplifiée n°1 du P.L.U. de Breteuil fait l'objet d'une concertation avec le public suivant les modalités fixées dans la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2008 prescrivant cette révision simplifiée n°1.

## **CHAPITRE 1 :**

# **L'OPERATION PROJETEE : UN PROJET D'INTERET GENERAL**

## **I - OBJET ET LOCALISATION DU PROJET NECESSITANT LA REVISION SIMPLIFIEE**

L'équipement projeté correspond à la réalisation d'un pôle de santé pluridisciplinaire (voir notice de présentation du projet en annexe 1 de la présente notice) sur l'emprise foncière du parc de l'Oasis (parc de l'ancienne Abbaye). Cet équipement de santé s'inscrit pleinement dans le renforcement de la fonction de pôle tenu la ville de Breteuil à l'échelle du territoire de l'Oise Picarde et du nord du département, en venant compléter son offre dans le domaine de la santé (plusieurs cabinets médicaux, 1 maison de retraite publique et 1 clinique de soins de suite et réadaptation déjà sur le site du parc de l'ancienne abbaye). En effet, il est prévu de réaliser un établissement de Soins de Suite et de Rééducation (SSR) pouvant accueillir des patients en sortie des centres hospitaliers d'Amiens ou de Beauvais notamment.

Aussi, le projet envisagé vise à élargir l'offre de santé sur le site de l'Oasis qui a l'avantage d'être à proximité immédiate du centre ville contribuant ainsi à sa dynamique, tout en occupant une emprise suffisamment vaste pour ne pas perturber le voisinage par les nuisances pouvant résulter des activités exercées. Le projet de SSR est porté par le même groupe qui gère déjà la clinique de soins de suite occupant les locaux de l'ancienne abbaye. A terme, ce pôle de santé pourrait être complété par l'implantation d'une maison de santé en mesure d'améliorer encore l'offre en équipements et services de santé, et d'une crèche répondant aux besoins communaux.

L'ensemble de ces activités participeront à l'attractivité de Breteuil et conduiront à la création d'emplois sur place.

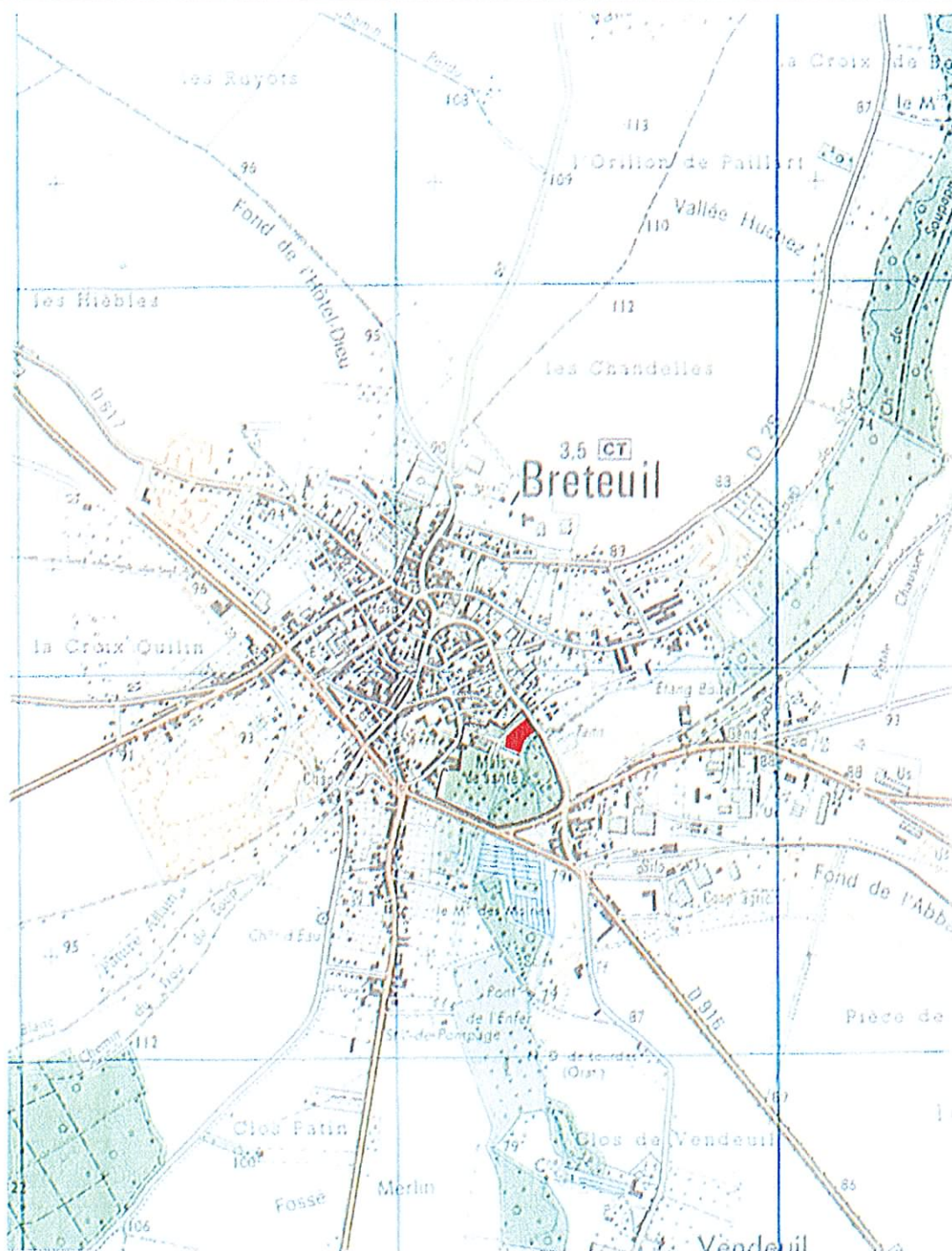
Dans l'immédiat, l'établissement SSR fait l'objet d'un permis de construire accordé par arrêté du maire en date du 4 mars 2010, suite à l'avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) lors de sa séance du 19 octobre 2009 (voir annexe 2) sur le permis déposé contre lequel l'Architecte des Bâtiments de France avait émis un avis défavorable. Le projet correspond à un bâtiment comportant 132 lits répartis en 3 unités, avec un pôle médical (infirmerie et bureau cadre de santé pour chaque unité), un pôle gestion-administration et une pharmacie propre à l'établissement. Un pôle hôpital de jour (une dizaine de places en soins ambulatoires) permettra en plus d'accueillir une vingtaine de patients. Le SSR nécessite une soixantaine de places de stationnement dont une trentaine (parking pour le personnel) seront créées sur le site, au sud de la rivière conformément aux réserves et prescriptions accompagnant l'avis favorable de la CRPS, tandis que les places situées le long de la rue de Paris seront également utilisées.

Ce type d'équipement nécessite donc une desserte en eau potable, un dispositif d'assainissement, une alimentation électrique et une défense incendie. Le tout sera acheminé depuis la rue de Paris ou la rue Tassart qui dessert actuellement la clinique (ancienne abbaye). L'ensemble occupe une emprise totale de près de 4 ha entre la rue Tassart à l'ouest, la rue de Paris à l'est, la rue de l'abbaye au nord et au sud le ruisseau dit du Moulin des Moines se prolongeant vers la Noye, en créant une séparation entre les parties construites du parc de l'Oasis et les parties largement plantées qui marquent l'entrée sud dans la ville de Breteuil.

Le site sera clôturé. Le caractère largement paysager du parc sera préservé, en dehors des emprises nécessaires aux bâtiments, à leurs abords et aux circulations, ce qui facilitera l'insertion de l'équipement dans son milieu naturel. Un permis de construire a déjà été constitué.

La révision simplifiée du PLU vise, outre la réalisation de l'établissement SSR, à permettre à plus long terme, l'implantation d'une maison de santé et d'une crèche dans la partie du parc longeant la rue de Paris.

Le bâtiment SSR est prévu dans la partie nord-est du parc de l'ancienne abbaye, entre les bâtiments de la clinique actuelle et la rue de Paris (voir plans 1 et 2 ci-après). Il s'agit actuellement de terrains enherbés ou occupés par des arbres dans la partie la plus au sud.



PLAN 1 : Localisation à l'échelle communale de la partie du parc de l'Oasis concerné par la révision simplifiée.

Dans le P.L.U. approuvé en juin 2007, la commune de Breteuil a souhaité préserver de toute urbanisation significative les terrains situés dans le fond de vallée de la Noye dès lors qu'ils participent à la formation d'une coulée verte séparant clairement le centre ville et l'essentiel des secteurs habités de la zone industrielle Route de Montdidier. Les parties partiellement aménagées (parc de l'Oasis, stade, tennis, etc.) sont inscrites en zone 1AUI afin de rendre possible le développement de ce pôle de sportifs et de loisirs. Toute la partie sud du parc de l'Oasis figure en emplacement réservé (n°1) dans l'optique de la création d'un lieu de promenade public le long de la Noye traversant un parc paysager mettant en valeur l'entrée sud de la ville et constituant, avec le site de la motte féodale le jouxtant à l'ouest, un pôle vert à conforter au sud du centre ville. L'emprise de cet emplacement réservé a été réduite dans le cadre de la modification n°1 du PLU approuvée en mai 2008, permettant l'implantation du parking du personnel.

En revanche, les terrains résiduels plus près des bâtiments de l'ancienne abbaye figurent en zone UC correspondant à la zone centrale de commune dans laquelle toute forme d'urbanisation est autorisée, notamment afin de contribuer au renforcement de la centralité. Les arbres, organisés en boisement relativement dense, qui occupent une large partie sud du parc de l'Oasis sont repérés au plan de découpage en zones du P.L.U. en tant qu'éléments de paysage à préserver au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme.

Le terrain retenu pour l'implantation du bâtiment SSR correspond à la parcelle n°284 qui reçoit déjà l'ensemble des bâtiments du parc de l'ancienne abbaye. Cette parcelle se situe en zone UC du P.L.U. Une partie est couverte par la trame « Eléments de paysage à préserver » qu'il convient ici réduire d'environ 6500 m<sup>2</sup> afin d'autoriser l'implantation du bâtiment venant épouser une forme calée sur le méandre du cours d'eau. D'ailleurs, l'aménagement intérieur du bâtiment met en valeur ce lien à l'eau en créant de larges ouvertures sur la Noye et le parc paysager qui s'étend vers le sud. Le bâtiment occupe une emprise d'environ 2500 m<sup>2</sup>. Il est implanté perpendiculairement à la rue de Paris pour venir se caler en limite sud-ouest sur la façade sud de l'ancienne abbaye. Il reste totalement compris dans la zone UC du P.L.U. et en dehors de l'emplacement réservé.

L'implantation à plus long terme de la maison de santé et de la crèche, au sud de la rivière, occupe une emprise du parc située dans le secteur 1AUI ne pouvant recevoir qu'un aménagement et une extension des équipements ou services publics existants avant l'entrée en vigueur du P.L.U., ce qui n'est pas conforme avec le projet envisagé. Il s'agit des parcelles n°149, 255 et 257, inscrites en emplacement réservé n°1 et où figure la trame « Eléments de paysage à préserver au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme ». L'emplacement réservé figurant sur cette emprise est à rectifier, ainsi que quelques dispositions du règlement des articles 4, 7, 9, 10 et 11 de la zone UC étendue.



PLAN 2 : Repérage sur fond cadastral de l'emprise du projet concernant la révision simplifiée du P.L.U.

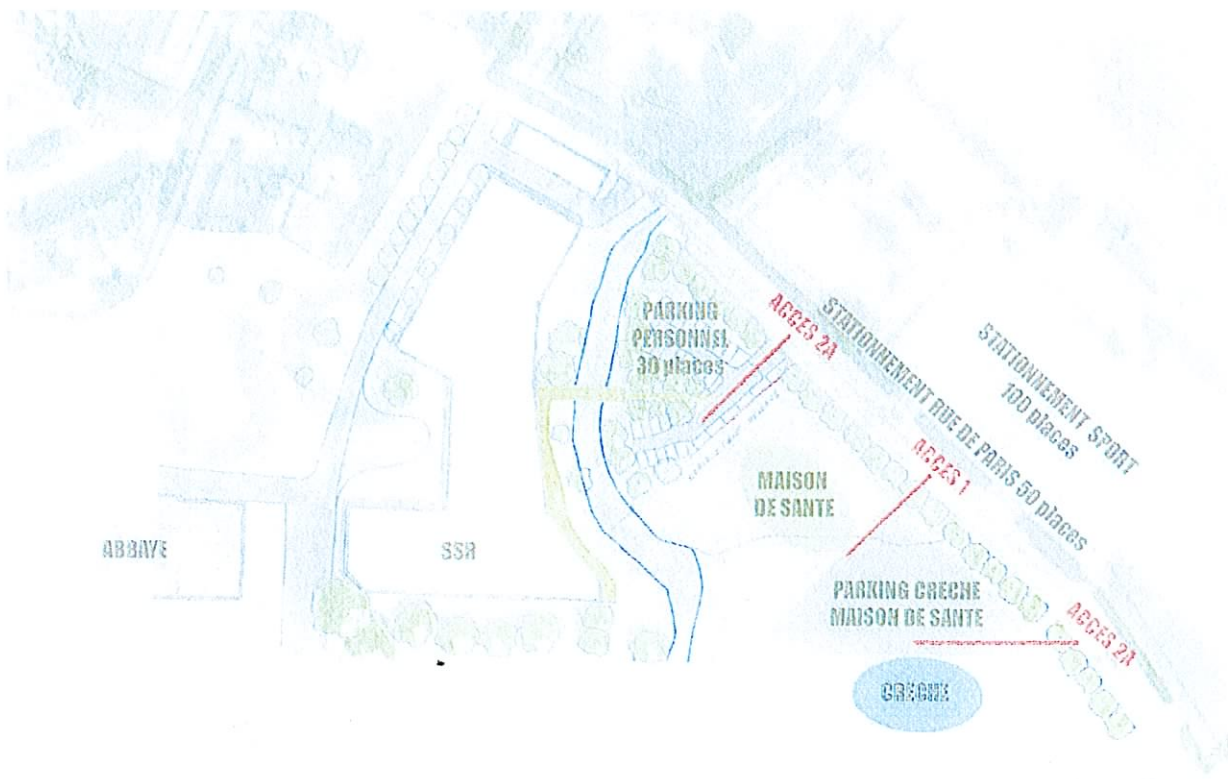
Afin d'autoriser l'aménagement de ce pôle de santé pluridisciplinaire qui présente un intérêt général et répond aux objectifs de la commune, l'objet de la révision simplifiée n°1 du P.L.U. vise donc à revoir les limites de zone entre UC et 1AU, de réduire la trame « Eléments de paysage à préserver », de supprimer l'emplacement réservé n°1 et d'apporter des ajustements réglementaires aux articles 4, 7, 9, 10 et 11 de la zone UC.

## II - LES CONDITIONS DE DESSERTE ET LES CARACTERISTIQUES DU SITE

Ce site est justifié au regard de l'organisation actuelle de la ville et du développement projeté par le P.L.U. En effet, il se trouve en position intermédiaire entre l'entrée de ville sud et l'arrivée sur le centre ville.

Les conditions de desserte sont optimales depuis la rue de Paris, pour l'accès au bâtiment SSR. En arrivant des principaux axes traversant Breteuil, il n'est pas nécessaire de transiter par le centre ville pour accéder au pôle de santé, ce qui est positif en termes de gestion des flux de circulation dans la ville.

La rue de Paris est un axe large et dégagé, traitée comme une pénétrante urbaine, avec une bonne visibilité en entrant ou en sortant du parc, ce qui limite les problèmes de sécurité routière. Ses abords disposent de nombreuses places de stationnement qui seront utilisées pour limiter l'entrée de véhicules dans le parc de l'ancienne abbaye, privilégiant ainsi l'accès piéton pour les visiteurs dans un souci de respect des lieux et de moindre nuisance pour les patients. Un accès sera créé pour le parking du personnel au sud de la Noye, une passerelle sur la rivière permettra de rejoindre le bâtiment.



PLAN 3 : Principe d'organisation de la desserte du pôle de santé pluridisciplinaire.

L'accès pour le service réutilisera une voie interne déjà aménagée dans le parc de l'ancienne abbaye, et aura une sortie au sud du pignon du bâtiment, toujours sur la rue de Paris. Cette organisation limite le nombre d'accès créés. A noter que l'accès existant depuis la

rue Tassart sera maintenu, ce qui permettra de conserver une bonne répartition des entrées/sorties sur le site suivant le point visé.

A plus long terme, l'implantation de la maison de santé et de la crèche pourra nécessiter un nouvel accès sur la rue de Paris, mais qui sera suffisamment éloigné du premier aménagé pour le bâtiment SSR (près de 100 m) afin de ne pas multiplier les problèmes de circulation. Il est à noter que la rue de Paris est une route départementale (RD617) en secteur aggloméré. Les aménagements sur cet axe peuvent être entrepris par la ville après accord du Conseil Général.



Vue sur la rue de Paris à l'endroit de l'accès de services au futur bâtiment SSR.

Sur le site, l'entrée principale du bâtiment SSR se fait à plus de 70 mètres de l'entrée parking du personnel pour les véhicules depuis la rue de Paris. La configuration actuelle de la voie pénétrant le parc sera conservée. Le parking personnel restera intégré au site par le maintien des arbres situés le long de la rue de Paris. Une bande d'au moins 6 mètres des berges de la Noye restera non occupée par les places de stationnement aménagées pour le parking du personnel.



Vue à l'intérieur de la propriété sur la voie utilisée pour desservir le bâtiment SSR (desserte services).

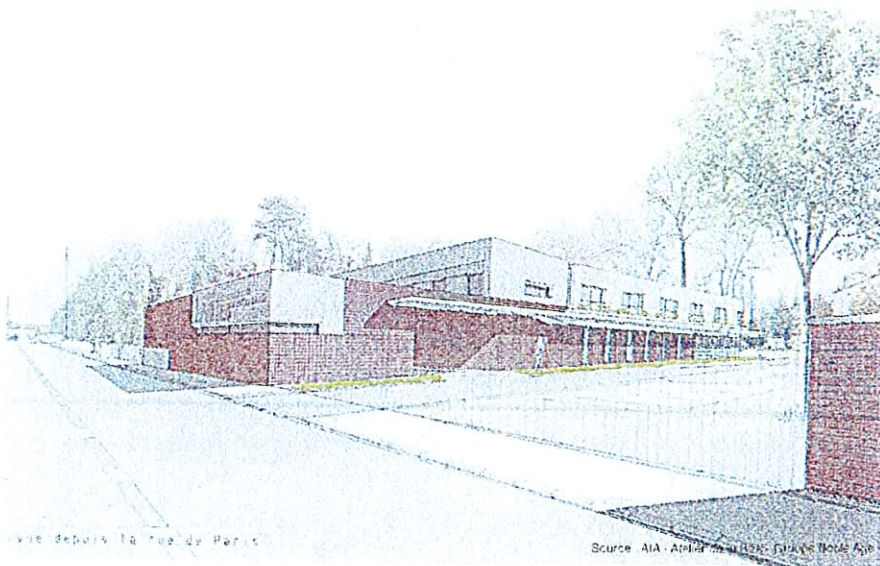
Le projet de bâtiment SSR tient compte des caractéristiques du site (pour plus de détails, voir la plaquette du projet en annexe 1 de la présente notice). Son implantation se fait dans la partie déjà urbanisée du parc, ce qui limite la réduction de la trame plantée. En venant à l'est du parc, il ne remet pas en cause la seule vue actuellement directe sur le bâtiment de l'ancienne abbaye, depuis la rue Tassart. Le bâtiment de l'ancienne abbaye et ses abords immédiats restent donc libres de construction, le nouveau bâtiment n'arrivant qu'à l'arrière-plan et étant en contrebas de l'édifice historique, tout en restant aligné, pour sa partie la plus au sud, sur l'emprise de l'ancienne abbaye, ce qui contient ainsi, à l'échelle du parc, l'emprise du secteur construit.

Depuis la rue de Paris, le bâtiment SSR restera discret avec une implantation en pignon à l'alignement de la rue, ce qui permet de conserver un axe principal de liaison nord-sud mettant en valeur le parc à l'arrière-plan. Cela implique de conserver les boisements situés dans la partie sud-ouest du parc et venant jusqu'au croisement entre la RD930 et la RD916 : le caractère

planté de cette entrée de ville est ainsi préservé et le concept de « pôle vert » au sud du centre ville, en grande partie constitué par le parc de l'ancienne abbaye, n'est pas remis en cause.

Le tracé de la Noye est utilisé comme un élément de référence pour caler l'implantation du nouveau bâtiment s'étirant du nord-est au sud-ouest. Les vues sur la rivière seront privilégiées dans l'agencement intérieur du bâtiment.

Le traitement architectural de la partie du bâtiment SSR, au plus près de la rue de Paris, respecte le gabarit des constructions voisines en ne dépassant pas un rez-de-chaussée plus un niveau sans combles. Les teintes utilisées feront référence à la brique rouge de pays que l'on retrouve sur les murs des constructions et clôtures voisines, au ton pierre claire qui rappelle la pierre de l'ancienne abbaye, et au bois naturel qui caractérise le site. La perception de ce nouveau bâtiment depuis la rue de Paris sera facilitée par l'écrin de verdure (arbres de haute tige) qui l'entourent et viennent le chapeauter, comme le montre la perspective ci-dessous.



**PLAN 4 :** Vue en perspective du bâtiment SSR depuis la rue de Paris.

Le développement, à plus long terme du pôle de santé, avec l'implantation d'une maison de santé et d'une crèche, visera à poursuivre une bonne prise en compte des caractéristiques du site. En effet, l'emprise envisagée répond aux mêmes principes : privilégier l'implantation des bâtiments dans la partie du parc qui donne sur la rue de Paris s'inscrivant dans une continuité urbaine entre l'entrée de ville et le centre ville, ne pas franchir la limite sud du secteur constructible du parc, dictée par l'alignement sur la façade sud de l'ancienne abbaye, maintenir la trame boisée sur la frange sud / sud-ouest du parc, le long de la RD930 comme élément repère dans l'arrivée sur la ville de Breteuil, respecter le tracé de la Noye traversant le parc.



Vue depuis la rue de Paris sur le secteur voué à recevoir les nouveaux bâtiments.

Les ajustements au dossier P.L.U. apportés dans le cadre de cette révision simplifiée n°1 s'accordent à respecter ces principes de composition urbaine et d'insertion paysagère du pôle de santé.

### III - LES ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

La chapelle de l'ancienne abbaye est classée au titre de la protection des monuments historiques depuis le 28 mai 1883. Les bâtiments de l'ancienne de l'Abbaye et les murs de clôture antérieurs au XIXème siècle sont inscrits au titre de la protection de monuments historiques par arrêté en date du 2 mai 1996. En outre, le lieu est concerné par des sensibilités archéologiques notables. La co-visibilité du bâtiment SSR avec ces édifices et le périmètre de 500 mètres induit par la protection de ces édifices font que le projet de pôle de santé est soumis à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le projet présenté a reçu un avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) officialisé par courrier en date de décembre 2009. Cet avis est assorti de prescriptions prises en compte par rapport au projet initial : parkings situés à l'extérieur du site et non le long de la petite allée d'entrée (conserver uniquement comme accès de services au bâtiment SSR), pas de parkings sur l'ancien jardin mais à l'extérieur de l'enclos, traitement des façades du bâtiment avec des matériaux de qualité (brique blanche, grès émaillé, pierre naturelle ou autres matériaux à l'exception des bétons apparents enduits ou peints), bois traités en bois naturel.

L'architecture du bâtiment sera ainsi ajustée dans le but de parvenir à un aménagement tenant compte des caractéristiques patrimoniales et architecturales du site tout en prenant en considération les aspects techniques et fonctionnels d'un tel équipement cherchant également à valoriser les énergies renouvelables dans la logique du développement durable. Concernant les sensibilités archéologiques, les services concernés pourront demander la réalisation de fouilles préalablement aux travaux.

La Noye est un cours d'eau non domanial assujéti aux servitudes concernant les terrains riverains de ces cours d'eau ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau. Ces servitudes obligent les propriétaires à laisser passer sur leurs terrains les engins de curage, d'élargissement, de régularisation ou de redressement desdits cours d'eau. Pour ce faire, il est demandé de laisser libre une bande d'au moins 4 mètres au bord des cours d'eau. Les dispositions réglementaires du P.L.U. prévoient déjà à l'article 7 des zones concernées (dont la zone UC) qu'aucune construction, installation ou plantation ne peut être imposée à moins de 6 mètres des berges de la Noye. Dans le cadre de cette révision simplifiée, ce recul est réduit à 4 mètres laissant un espace suffisant pour garantir la circulation le long du cours d'eau et son entretien en zone urbaine. Le maintien de cette règle de retrait permet aussi de limiter toutes incidences négatives sur le bon fonctionnement du cours d'eau.

Le parc de l'ancienne abbaye n'est plus concerné par des périmètres de protection autour d'installations présentant un risque technologique. En effet, les résultats de l'étude de dangers réalisée en 2006 par l'exploitant des silos agricoles de stockage d'engrais, situés en entrée sud du territoire communal au lieu-dit « le Fonds de l'Abbaye », dans la zone d'activités industrielle, ont permis de réduire les périmètres à prendre en compte dans la maîtrise de l'urbanisme de la commune (voir annexe 3 de la présente notice). Il convient en conséquence de corriger le schéma du P.A.D.D. où est représenté un périmètre Z2 de 463 mètres autour de ces silos, périmètre aujourd'hui limité à 152 mètres pour les effets irréversibles.

Le secteur concerné par cette révision simplifiée n°1 ne se trouve pas dans un périmètre de Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), dans un site Natura 2000, dans un secteur d'arrêté de biotope, ou sur un espace de continuités biologiques à l'échelle régionale. Aucun de ces périmètres ne se trouvent à proximité du secteur.

En revanche, le cours de la Noye et les marais associés font l'objet d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) n°80SAM117 de type 1 (voir annexe 4 de la présente notice). Sur la commune de Breteuil, il s'agit de la partie du cours d'eau comprise entre le pont de Vendeuil et la station d'épuration de la ville, partie englobant le parc de l'ancienne abbaye. L'intérêt du milieu résulte de la présence de plusieurs espèces

remarquables pour la Picardie (herbiers, roselières, bas-marais alcalins, avifaune nicheuse, zone de frayères pour les poissons). Pour la flore, il s'agit d'espèces aquatiques, amphibiens ou inféodées aux milieux tourbeux (Potamot coloré, Prêle des Bourbiers, Anémone sauvage, etc...) rares en Picardie jusqu'à, pour certaines protégées au niveau national. Pour la faune, plusieurs oiseaux rares (Busard des roseaux, Faucon hobereau, etc.) ont été observés ainsi que trois espèces piscicoles présentant un intérêt élevé (Truite fario, Anguille, Chabot).

Différents facteurs influençant l'évolution de la zone ont été relevés. Ainsi, le manque d'entretien léger du lit mineur de la Noye favorisent le colmatage des substrats, la pollution diffuse d'origines agricole et domestique, favorise les risques d'eutrophisation, ou encore le cloisonnement du cours d'eau limite l'amoncellement des poissons.

Il convient de rappeler que la ZNIEFF correspond à un inventaire du patrimoine naturel qui, à l'échelle de la Région, s'avère intéressant à préserver parce que le milieu écologique, la faune ou la flore, repérés sont peu communs. La ZNIEFF n'induit pas de contrainte réglementaire obligatoire, mais l'élaboration ou la révision d'un Plan Local d'Urbanisme est un moment privilégié pour définir les modalités de préservation des terrains concernés par cette inscription. En outre, le fond de vallée de la Noye est repéré comme zone à dominante humide dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie, impliquant des mesures visant à garantir le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Les boisements du parc de l'ancienne abbaye appartiennent à un massif boisé de plus de 4 hectares. Suivant la législation forestière, toute coupe ou abattage est donc soumise à autorisation auprès des services compétents.

Le lit de la Noye est également signalé sur la totalité de sa traversée sur la commune de Breteuil, comme un corridor écologique potentiel de Picardie, de type intra ou inter forestier, suivant les observations du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie traduites dans le document «Réseaux de sites, réseaux d'acteurs». Il convient de noter que le parc de l'ancienne abbaye participe à la constitution de la trame « verte et bleue » de la commune.

C'est pourquoi au regard de ces sensibilités environnementales liées au site concerné par la révision simplifiée n°1, le projet envisagé et les mesures qui l'accompagnent visent à limiter toutes incidences négatives notables sur l'évolution de cette trame en regroupant les secteurs où la construction est autorisée, en limitant la densité du bâti, en maintenant l'essentiel des boisements, en ne modifiant pas l'emprise et le tracé des cours d'eau, et en reclassant en zone naturelle (au lieu de zone à urbaniser à vocation de loisirs) la frange ouest et sud du parc de l'ancienne abbaye. En effet, dans le cadre du projet envisagé, aucune modification du cours d'eau et des différents bras n'est apportée, limitant ainsi toute perturbation de la fonctionnalité de la rivière. La partie la plus humide correspond à ce qui est conservée au sud du parc et rendue à la zone naturelle (au lieu de zone 1AUL) dans le cadre de la révision simplifiée n°1 suivant le principe de mesures compensatoires à l'extension de la zone UC (secteur UCa délimité dans la partie nord du parc), ce nouveau classement en zone N permettra une conservation plus forte de la zone à dominante humide. Enfin, le projet vise à limiter les surfaces imperméabilisées dans l'emprise du parc, réduisant alors les problématiques liées à la gestion des eaux de ruissellement et leur rejet direct vers le cours d'eau et ses bras.

Des mesures complémentaires pourront être demandées au moment de l'instruction du permis de construire, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau sur le site en évitant des rejets directs vers le milieu naturel qui pourraient perturber l'équilibre écologique des lieux.

Il est également à signaler que la ville porte un projet de réalisation d'un pôle « Nature » en aval du parc de l'ancienne abbaye (à l'est du stade) qui contribuera à la préservation et à la valorisation de l'équilibre écologique du lit de la Noye dans cette partie inscrite en ZNIEFF.

Aucune autre servitude d'utilité publique ou autre élément à prendre à compte ne concerne le secteur concerné par cette révision simplifiée n°1 du P.L.U.

#### **IV - JUSTIFICATION DE L'AJUSTEMENT PROPOSE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

Le projet de pôle de santé pluridisciplinaire situé dans l'emprise du parc de l'ancienne abbaye implique de rectifier le schéma du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et d'ajuster le volet réglementaire du P.L.U.

Concernant le plan du PADD, il convient de préciser que ce pôle de santé ne remet pas en cause une des orientations générales retenues dans le projet communal. En effet, la commune a retenu l'idée du maintien d'une coupure naturelle dans la partie sud de la trame agglomérée, sous forme d'une coulée verte à préserver et à valoriser correspondant au fond de vallée de la Noye traversant la commune du sud-ouest vers le nord-ouest. Cette coulée verte englobe le parc de l'ancienne abbaye, sur la frange sud-est duquel, le plan du PADD indique une mise en valeur d'entrée de ville à réaliser.

La réflexion envisageait la poursuite du cheminement piéton longeant la Noye dans sa partie aval, en remontant vers la source jusqu'à l'emplacement du nouveau musée intercommunal sur la commune de Vendeuil-Caply. Le parc de l'ancienne abbaye étant un domaine privé, la création d'un cheminement dans sa partie sud nécessitait une maîtrise foncière par la collectivité publique ce qui a justifié l'emplacement réservé n°1 qui visait en même temps à l'aménagement d'un parc paysager au sud de la ville tout en participant alors à la valorisation de l'entrée de ville. Ce parc largement boisé et celui de l'ancienne motte féodale (au nord de la rue Tassart) forment alors un pôle vert à valoriser dans le fonctionnement du centre ville, au travers duquel une liaison piétonne pourrait être à terme aménagée entre la structure commerciale complétée des principaux équipements publics du centre et la vallée de la Noye (vers le musée ou vers les équipements sportifs et de loisirs). Ce pôle vert trouve son équivalent au nord du centre ville (parc du Jeu de Paume derrière le centre Jules Verne). La mise en place d'un lien fort transversal entre ces deux pôles verts est prévue comme un moyen de doter le centre ville d'un aspect plus végétal.

Le projet de développement d'un pôle de santé aujourd'hui proposé sur ce site demande à ajuster ce projet communal envisagé au moment de la mise en place du P.L.U. en rappelant que ce pôle est totalement en conformité avec d'autres orientations du PADD visant à conforter l'offre en équipements et en services de santé à Breteuil.

Le concept de « pôle vert » en entrée sud de la ville n'est pas remis en cause par le pôle de santé tant le projet présenté s'attache à préserver le caractère planté de ce site et à rassembler les parties construites dans le secteur le plus proche de la trame déjà bâtie du centre. Ainsi, le projet proposé respecte l'orientation de coulée verte à préserver et à valoriser dans le fond de vallée de la Noye.

L'aménagement d'un parc paysager et d'un cheminement le long de la Noye au travers du parc n'est cependant plus approprié au regard de la confirmation du caractère privé du site et de la nécessité de le maintenir clôturé par mesure de sécurité vis-à-vis des patients. En conséquence, la ville envisage réorienter la continuité du cheminement dans la vallée de la Noye, le long de la rue de Paris et d'une partie de la RD930 par un aménagement adapté de l'espace public (trottoir, traversées de chaussée). Le principe de mise en valeur de l'entrée de ville sera, par ce biais, respecté en améliorant également la sécurité au carrefour entre la rue de Paris et la RD930.

Concernant le parc paysager, celui-ci est confirmé dans le prolongement du stade (vers l'aval de la Noye) sous forme de pôle « Nature » tandis que l'emprise rendue disponible sur l'ancienne motte féodale, avec le déplacement du musée, laisse la possibilité d'envisager une valorisation de ce site sous forme de parc urbain de cœur de ville.

Les orientations du projet communal concernant le parc de l'ancienne abbaye ne sont pas abandonnées, mais simplement ajustées afin de permettre la valorisation de ce site par un équipement de santé qui correspond d'ailleurs à son usage depuis plusieurs dizaines d'années.

Les principes réglementaires traduits au P.L.U. de Breteuil, visant à la préservation et valorisation de la coulée verte formée par la Noye, sont maintenus. Il s'agit notamment :

- de limiter l'emprise du secteur constructible dans le parc de l'ancienne abbaye à la partie la plus proche de la trame urbaine déjà constituée du centre ville telle que cela figure au plan de découpage en zones au 1/2000è (pièce 4b),
- de maintenir en zone verte (trame « Eléments de paysage à préserver ») et en reclassant en zone naturelle (au lieu de zone à vocation de loisirs) toute la partie sud et ouest du parc de l'ancienne abbaye (plan de découpage en zones au 1/2000è (pièce 4b),
- de délimiter au plan de découpage en zones au 1/2000è (pièce 4b), un secteur UCa correspondant à la partie constructible du parc de l'ancienne abbaye, permettant de fixer des règles d'emprise au sol, de hauteur des constructions et d'aspect extérieur du bâti tenant compte des caractéristiques du site et de la nature des équipements existants et projetés (pièce 4c), en mesure d'engendrer une densité moins forte du bâti par rapport au reste de la zone UC correspondant à une typologie de centre ville.
- de supprimer l'emplacement réservé n°1 (pièce 4d) du fait de l'abandon du projet de parc paysager dans ce secteur.

## **CHAPITRE 2 :**

### **LES INCIDENCES REGLEMENTAIRES SUR LE P.L.U.**

## I - MODIFICATIONS APPORTEES AU DOSSIER P.L.U.

Le projet tel qu'il est présenté nécessite d'apporter des modifications au dossier P.L.U. approuvé le 27 juin 2007 et modifié en mai 2008. Le caractère de ces modifications nécessite le recours à la procédure de révision simplifiée.

Les modifications apportées au dossier P.L.U. portent sur le projet d'aménagement et de développement durable (pièce 2), sur le rapport de présentation (pièce 1), sur le volet réglementaire (pièces 4b, 4c et 4d).

### 1) Rectifications apportées au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (pièce 2) :

La première orientation générale d'aménagement fixée pour le thème "Paysage" du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est modifiée (pièce 2a) afin de préciser que l'occupation actuelle de la vallée de la Noye est à maintenir et à valoriser depuis le sud du parc de l'ancienne abbaye jusqu'en aval de Breteuil. La rédaction de la nouvelle orientation est la suivante :

- *Maintenir et valoriser l'occupation actuelle de la vallée de la Noye depuis la partie sud du parc de l'Oasis jusqu'en aval de Breteuil.*

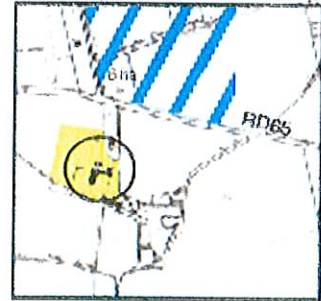
Le schéma de traduction spatiale des orientations d'aménagement proposées à l'échelle du secteur aggloméré (pièce 2b) fait également l'objet d'une rectification. En effet, il convient de reprendre l'emprise de la trame verte « Espace naturel à préserver » et de la trame « Mise en valeur d'entrée de ville à réaliser » couvrant la totalité du parc de l'ancienne abbaye.

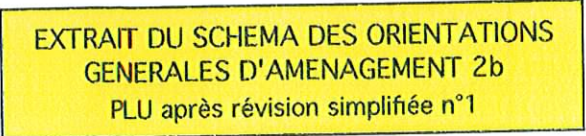
La trame verte « Espace naturel à préserver » est réduite au niveau du secteur considéré comme constructible pour le développement du pôle de santé, à savoir la partie nord-est (y compris le bâtiment de l'ancien abbaye) et est prolongée sur la partie sud où la trame « Mise en valeur d'entrée de ville à réaliser » est supprimée tandis que les tronçons de la Noye concernés par le périmètre de ZNIEFF sont ajoutés (voir plans ci-après : schéma d'aménagement à l'horizon 2020 pour le secteur aggloméré avant révision simplifiée n°1, et schéma d'aménagement à l'horizon 2020 pour le secteur aggloméré après révision simplifiée n°1). La flèche pointillée verte indiquant la continuité de cheminement à créer depuis le fond de vallée de la Noye vers la motte féodale est supprimée, la continuité du cheminement se fera le long de la rue de Paris et la RD930.

Il convient de rappeler ici que ces ajustements n'induisent pas une suppression de la trame verte caractérisant le fond de vallée de la Noye dans la traversée du territoire communal et du secteur aggloméré, mais une réduction permettant par ailleurs de répondre à l'orientation du P.A.D.D. visant à conforter le rôle de pôle d'équipements et de services (ici de santé) d'un territoire rural.

Par ailleurs, le périmètre Z2 de protection face aux risques technologiques induits par les silos de stockage de produits agricoles situés au lieu-dit « Fond de l'Abbaye », est à supprimer sur le schéma de traduction spatiale des orientations d'aménagement à l'échelle du secteur aggloméré (pièce 2b) compte des résultats de l'étude de dangers modifiée et du courrier de M. le Préfet de l'Oise à M. le Maire en date du 8 janvier 2007 (voir annexe n°2 de la présence notice).

Le reste du P.A.D.D. n'est pas concerné par la révision simplifiée n°1 du P.L.U., et demeure donc inchangé.





## 2) Ajustements apportés au plan de découpage en zones au 1/2000è (pièce 4b) :

Le découpage en zones au sein du parc de l'ancienne abbaye est modifié afin de prendre en compte le projet de pôle de santé pluridisciplinaire à court terme et à plus long terme.

Ainsi, l'emprise de la zone UC est étendue sur les parcelles n°149 et 237 en totalité, et sur une partie de la parcelle n°255 ; ce secteur est voué à recevoir à plus long terme l'EHPAD et la maison de santé. Cette extension porte sur 9 000 m<sup>2</sup> pris sur le secteur 1AUI (voir ci-après, extraits de plan avant révision simplifiée n°1 du P.L.U. et après révision simplifiée n°1).

La zone UC ainsi rectifiée fait l'objet d'un secteur UCa correspondant uniquement à l'emprise du parc de l'ancienne abbaye, permettant de fixer des dispositions réglementaires particulières prenant en compte les caractéristiques des lieux et la sensibilité environnementale liée au lit mineur de la Noye.

Le secteur 1AUI (vocation de loisirs) couvrant la partie du parc non urbaine, est remplacé par une zone naturelle correspondant davantage à la vocation de cet espace voué à ne pas subir de transformation notable avec l'abandon du projet de parc paysager public et permettant de mieux considérer la sensibilité environnementale du site. Le secteur 1AUI est donc réduit de 5,73 ha tandis que la zone naturelle gagne 4,63 ha.

L'emplacement réservé n°1 est supprimé puisque la commune n'a plus de projet de parc paysager public envisagé dans la partie sud du parc, un pôle « Nature » étant envisagé à l'est du stade (le long de la Noye) et la propriété occupée par l'ancien musée (sur la butte féodale) pouvant faire l'objet d'un parc urbain.

La trame « Eléments de paysage à préserver » au titre de l'article L.123-1 7° du code de l'urbanisme est réduite sur la parcelle n°284 au sud-est de l'ancienne abbaye. En revanche, cette trame est ajoutée sur cette même parcelle afin de préserver l'alignement d'arbres longeant au nord le chemin d'accès à l'ancienne abbaye depuis la rue de Paris.

Cette rectification de zonage préserve donc un juste équilibre entre les zones urbaines ou à urbaniser et les zones agricoles ou naturelles, puisque les premières voient leur superficie totale diminuée au bénéfice de la zone naturelle, ce qui contribue à limiter les incidences sur l'environnement de l'opération d'intérêt général projetée.

## 3) Remaniements apportés au règlement :

Le règlement de la zone UC du P.L.U., approuvé le 27 juin 2007 et modifié en mai 2008, est remanié afin de tenir compte de la création d'un secteur UCa.

La réglementation du secteur UCa vise à éviter une trop forte densité du bâti par une emprise au sol trop élevée ce qui implique de reprendre l'article 9, vise également à autoriser la réalisation d'un équipement ayant à répondre à des besoins d'optimisation de son fonctionnement ce qui implique de revoir l'article 10 (hauteur de la construction), et vise enfin à satisfaire des techniques de construction répondant à des critères environnementaux s'inscrivant dans les objectifs du développement durable au regard des engagements pris par la France à l'échelle internationale, ce qui implique de revoir certaines dispositions de l'article 11.

En conséquence, plusieurs rectifications sont proposées au règlement de la zone UC, du fait de la création d'un secteur UCa, dans le cadre de cette révision simplifiée n°1 du P.L.U. Il s'agit de :



ER 3

BRETEUIL EST

1AUI

UC

1AUI

ER 1

UC

Na

BRETEUIL SUD

EXTRAIT DE PLAN DE DECOUPAGE  
EN ZONES 4c - Echelle 1/2000è  
PLU avant révision simplifiée n°1

# ER €

**BRETEUIL CENTRE**

BRETEUIL EST

# 1 AU

# BRETEUIL CENTRE-EST

# Uca

# N

RETEUIL CENTRE SUD

# Na

BRETEUIL SUD

EXTRAIT DE PLAN DE DECOUPAGE  
EN ZONES 4c - Echelle 1/2000è  
PLU après révision simplifiée n°1

• Pour le caractère général de la zone (p.5), il sera ajouté un nouvel alinéa indiquant la délimitation d'un secteur UCa. La nouvelle rédaction proposée de ce nouvel alinéa est :

*Il est délimité un secteur UCa correspondant à une partie du parc de l'ancienne abbaye où il est prévu de développer un pôle de santé pluridisciplinaire ainsi que des équipements et services collectifs, en mesure de répondre aux besoins du territoire et visant à valoriser le site par un usage approprié.*

• A l'article 4 (desserte par les réseaux), concernant l'assainissement, il sera précisé que dans le secteur UCa, les eaux pluviales doivent faire l'objet d'un pré-traitement avant tout rejet vers le milieu naturel, au regard de la sensibilité environnementale du lit mineur de la Noye. La formule suivante est ajoutée :

*- Dans le secteur UCa, les eaux pluviales doivent faire l'objet d'un pré-traitement adapté (bassin d'infiltration dans le sol, déshuileur, décanteur, etc.) avant rejet en milieu naturel. Les aménagements réalisés seront à la charge du propriétaire.*

• A l'article 7 (implantation par rapport aux limites séparatives), il convient de revoir la rédaction du dernier alinéa fixant les principes de retrait par rapport aux berges de la Noye. En effet, la servitude qui s'applique le long de ce cours d'eau non domanial est de 4 mètres par rapport aux berges. En outre, il ne faut pas interdire le franchissement du cours d'eau qui pourrait être nécessaire pour des raisons fonctionnelles sur le site du pôle de santé pluridisciplinaire. La nouvelle rédaction de cet alinéa est donc la suivante :

*- Aucune nouvelle construction, installation (sauf liée au franchissement du cours d'eau sans entraver son libre écoulement) ou plantation de haute tige ne peut être implantée à moins de 4 mètres des berges de la Noye.*

• Au premier alinéa de l'article 9, l'emprise au sol sera limitée dans le secteur UCa afin de préserver le caractère peu bâti du parc de l'ancienne abbaye. La nouvelle rédaction proposée de ce nouvel alinéa est :

*- L'emprise au sol de l'ensemble des constructions ne doit pas excéder 60% de la surface totale du terrain. Dans le secteur UCa, l'emprise au sol de l'ensemble des constructions est limitée à 40% de l'unité foncière.*

• Au premier alinéa de l'article 10, il sera ajouté une phrase précisant la hauteur maximale autorisée dans le secteur UCa sans contrainte de niveau afin de tenir compte des nécessités de fonctionnement des établissements autorisés, tout en veillant à la bonne insertion du bâti dans son environnement. Cette hauteur maximale sera de 11 mètres (à l'égout du toit ou au chéneau de l'acrotère) afin de se caler sur ce qui est admis à l'alinéa 2. La nouvelle rédaction proposée du premier alinéa est :

*- La hauteur des constructions est limitée à 9 mètres à l'égout du toit ou au chéneau de l'acrotère et ne devra pas dépasser 2 étages droits sur rez-de-chaussée, les combles étant aménageables sur un seul niveau. Dans le secteur UCa, la hauteur maximale autorisée est de 13 mètres à l'égout du toit ou au chéneau de l'acrotère, sans dépasser 15 mètres au faîtage.*

• A l'article 11, la réglementation sur la pente des toitures est à ajuster pour les constructions de plus de 170 m<sup>2</sup> de SHON, notamment lorsqu'elles répondent à des exigences environnementales (meilleures performances énergétiques des bâtiments et économies d'énergie). Il est rappelé que les habitations auront une toiture à deux pentes comprise entre 35° et 50° par rapport à l'horizontale, avec des pentes plus faibles possibles dans le cas d'aménagement, de réparation ou d'extension limitée de la construction. En outre, des toits à 4 pentes et les croupes sont tolérés dans la mesure où la longueur du faîtage est au moins égale au 2/3 de la longueur de la façade. Pour les autres constructions (hors abris de jardin et annexe de moins de 20 m<sup>2</sup> d'emprise au sol), le 3<sup>ème</sup> alinéa du paragraphe "La toiture" est rectifié de la manière suivante :

- Sur les constructions formant un ensemble d'au moins 170 m<sup>2</sup> de SHON, des pentes plus faibles ou une toiture-terrasse sont autorisées notamment lorsqu'elles répondent à des exigences techniques environnementales (panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée, etc.) contribuant à des meilleures performances énergétiques des bâtiments et à des économies d'énergie.

Dans le cas de liaison entre bâtiments ou sur les annexes, la toiture-terrasse pourra également être autorisée en la limitant à la hauteur de l'égout du toit le plus bas et à condition d'avoir un acrotère.

Le reste de la rédaction de l'article 11 ne fait l'objet d'aucun autre ajustement, et est donc maintenu.

Le reste du règlement n'appelle pas de rectification et continue donc de s'appliquer normalement sur ce secteur et sur l'ensemble de la zone UC.

4) Rectification apportée à l'annexe Emplacements réservés (pièce 4d) :

L'emplacement réservé n°1, au bénéfice de la commune de Breteuil, d'une emprise de 19290 m<sup>2</sup>, destiné à la mise en valeur paysagère de l'entrée de ville à partir d'un parc paysager le long de la Noye est supprimé (voir tableau des emplacements réservés avant révision simplifiée n°1 et tableau après révision simplifiée n°1).

En effet, le développement d'un pôle de santé pluridisciplinaire sur le site de l'ancienne abbaye et de son parc nécessite pour des raisons de sécurité et de tranquillité des lieux, le maintien du parc dans son usage actuel (lié aux patients).

5) Rectifications apportées au rapport de présentation (pièce 1) :

Suivant les ajustements réglementaires décrits précédemment, plusieurs pages du rapport de présentation sont à actualiser.

Ces rectifications concernent :

- la page 121 (justification de la zone UC) où est ajoutée l'existence d'un secteur UCa voué au développement d'un pôle de santé pluridisciplinaire dans le parc de l'ancienne abbaye présentant un intérêt patrimonial et environnemental,

- la page 129 où le tableau de superficie des zones est modifié en indiquant que l'emprise de la zone UC est 55,24 ha (au lieu de 54,34 ha),

- la page 133 où le tableau de superficie de la zone à urbaniser est modifié en indiquant que l'emprise de la zone 1AUI est réduite de 5,73 ha, soit au total 6,74 ha au lieu de 12,47, la superficie totale de la zone à urbaniser est réduite à 45,37 ha (au lieu de 51,1 ha),

- la page 136 où le tableau de superficie des zones agricole et naturelle est rectifié, la superficie de la zone N gagne 4,63 ha, soit un total de 380,39 ha (au lieu de 375,76 ha).

- la page 137 où le tableau de superficie des zones est modifié suivant les chiffres détaillés ci-dessus, la superficie totale des zones agricoles et naturelles couvre 82 % du territoire.

- la page 138 où il est fait mention de l'emplacement réservé n°1, en indiquant qu'il est supprimé suite à la révision simplifiée n°1 du P.L.U.

Le reste du rapport de présentation n'est pas modifié. Il est proposé de joindre un additif-modificatif au rapport de présentation rectifié suite à la révision simplifiée n°1 du P.L.U.

Les autres pièces du dossier P.L.U. actuellement en vigueur restent inchangées. Elles sont jointes au dossier de révision simplifiée mis à enquête publique.

EXTRAIT DU TABLEAU DES  
EMPLACEMENTS RESERVES 4d  
PLU avant révision simplifiée n°1

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES Modification n°1

| N°<br>ER | REFERENCE PARCELLE<br>CADASTRALE                                                                     | EMPRISE   | BENEFICIAIRE | DESTINATION                                                                                        |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ER n°1   | Zone 1AUI<br>parcelles n°171, 170, 147<br>255, 149 (totales)<br>parcelles n° 201 et 247 (partielles) | 19 290 m2 | Commune      | Mise en valeur paysagère de<br>l'entrée de ville à partir d'un<br>parc paysager le long de la Noye |
| ER n°2   | Zone N et Zone NI                                                                                    | 6064 m2   | Commune      | Cheminement piétonnier le long<br>de la Noye                                                       |
| ER n°3   | Zone NI<br>parcelles n° 364, 112, 116, 367, 365<br>366 (totale)                                      | 14 349 m2 | Commune      | Extension des équipements sportifs<br>et de loisirs                                                |
| ER n°4   | Zone 1AUe et Zone A<br>parcelles n°9, 10, 11, 12 (partielles)<br>parcelles n°120, 161 (partielles)   | 5 383 m2  | Commune      | Aménagement routier d'entée de ville<br>nord entre la RD1001 et la rue d'Amiens                    |
| ER n°5   | Zone LIF<br>parcelle n° 174 (partielle)                                                              | 286 m2    | Commune      | Accès au secteur 1AUh depuis la route<br>d'Ebeillaux                                               |

|         |                                                                               |         |         |                                                                                                             |
|---------|-------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ER n°6  | Zone 2AUe et Zone UE<br>parcelles n° 123, 177, 253 (partielles)               | 5383 m2 | Commune | Aménagement routier. Carrefour entre la<br>RD 1001 et la route de Villers-Vicomte                           |
| ER n° 7 | Zone 1AUh<br>parcelles n°272, 275, 276 (totale)<br>parcelle n°376 (partielle) | 6036 m2 | Commune | Aménagement d'un espace vert entre le<br>lotissement Hiebles et le nouveau quartier<br>de la route d'Amiens |
| ER n°8  | Zone 1AUha<br>parcelle n° 112 ( partielle)<br>et parcelle n° 113 (totale)     | 947 m2  | Commune | Maintien d'un accès viaire vers la RD 1001<br>par Vendeuil-Caply                                            |

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

EXTRAIT DU TABLEAU DES  
EMPLACEMENTS RESERVES 4d  
PLU après révision simplifiée n°1

| N°<br>ER | REFERENCE PARCELLE<br>CADASTRALE                                                                   | EMPRISE   | BENEFICIAIRE | DESTINATION                                                                     |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| ER n°1   | Supprimer suite à la révision simplifiée n°1                                                       |           |              |                                                                                 |
| ER n°2   | Zone N et Zone NI                                                                                  | 6064 m2   | Commune      | Cheminement piétonnier le long<br>de la Noye                                    |
| ER n°3   | Zone NI<br>parcelles n° 364, 112, 116, 367, 365<br>366 (totale)                                    | 14 349 m2 | Commune      | Extension des équipements sportifs<br>et de loisirs                             |
| ER n° 4  | Zone 1AUe et Zone A<br>parcelles n°9, 10, 11, 12 (partielles)<br>parcelles n°120, 161 (partielles) | 5 383 m2  | Commune      | Aménagement routier d'entée de ville<br>nord entre la RD1001 et la rue d'Amiens |
| ER n°5   | Zone UF<br>parcelle n° 174 (partielle)                                                             | 286 m2    | Commune      | Accès au secteur 1 AUh depuis la route<br>d'Ebeillaux                           |

|         |                                                                                      |         |         |                                                                                                       |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ER n°6  | <b>Zone 2AUe et Zone UE</b><br>parcelles n° 123, 177, 253 (partielles)               | 5383 m2 | Commune | Aménagement routier. Carrefour entre la RD 1001 et la route de Villers-Vicomte                        |
| ER n° 7 | <b>Zone 1AUh</b><br>parcelles n°272, 275, 276 (totale)<br>parcelle n°376 (partielle) | 6036 m2 | Commune | Aménagement d'un espace vert entre le lotissement Hiebles et le nouveau quartier de la route d'Amiens |
| ER n°8  | <b>Zone 1AUha</b><br>parcelle n° 112 ( partielle)<br>et parcelle n° 113 (totale)     | 947 m2  | Commune | Maintien d'un accès viaire vers la RD 1001 par Vendeuil-Caply                                         |

## **ANNEXE**

1) Notice de présentation du projet de pôle de santé pluridisciplinaire (juin 2009).

2) Courrier de M. le Préfet de Picardie à M. le Maire de Breteuil en date du 11 décembre 2009 et relatif à la décision de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) donnant un avis favorable au permis de construire d'un établissement hospitalier.

3) Courrier de M. le Préfet de l'Oise à M. le Maire de Breteuil en date du 8 janvier 2007 et relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (société Océal, lieu-dit « Fond de l'Abbaye »).

3) Périmètre et informations relatives à la ZNIEFF « Cours de la Noye et marais associé » traversant le parc de l'ancienne abbaye (lit mineur de la Noye).



Pôle de santé pluridisciplinaire

de Breteuil-sur-Noye

05 juin 2009

dossier de demande de permis de construire

Maitre d'ouvrage : Le Noble Age

Maitre d'œuvre : AIA-Atelier de la Rize

GROUPE  
**NOBLE AGE**  
*Votre confiance nous engage*

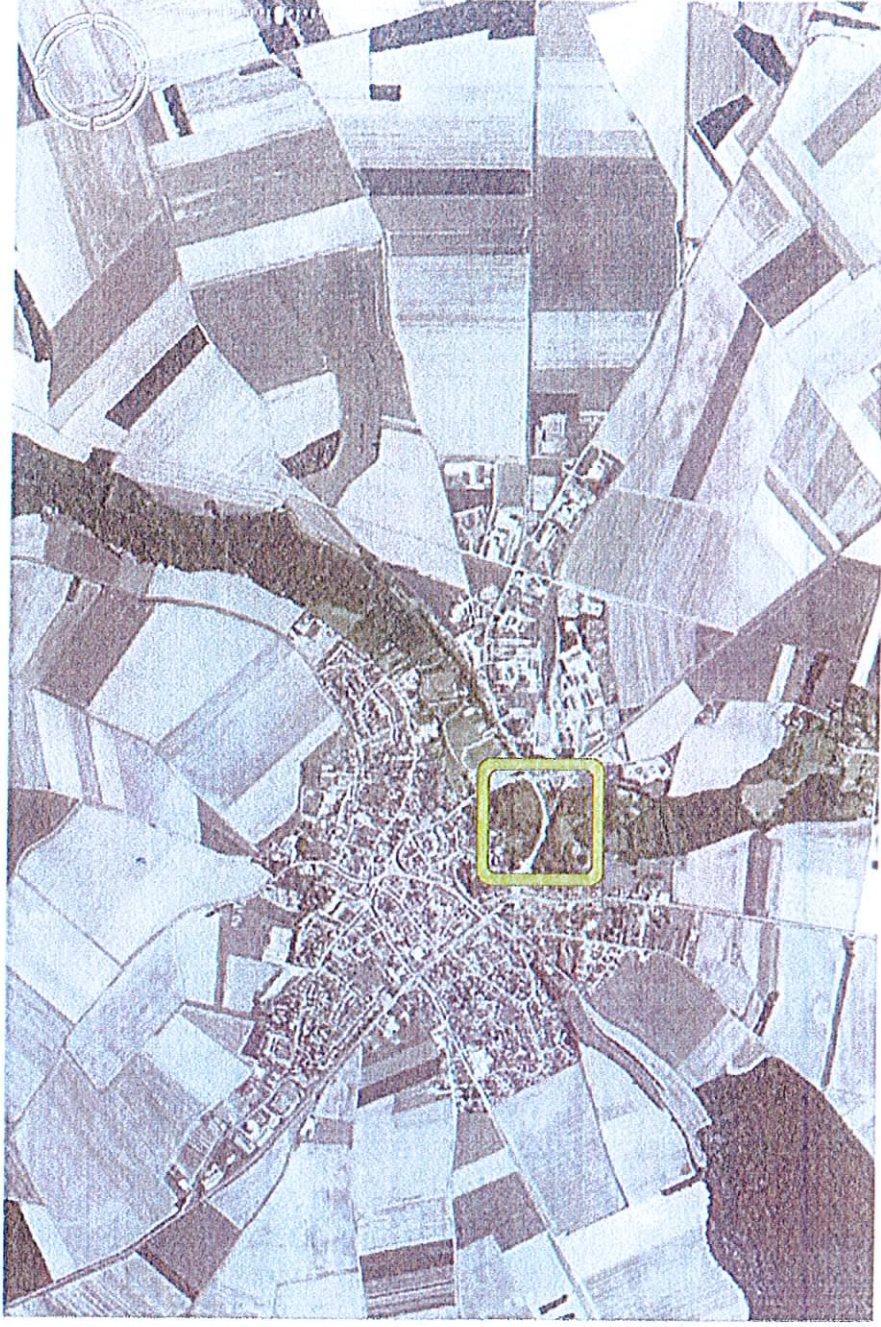




## — Présentation du site

Vue aérienne : localisation du projet

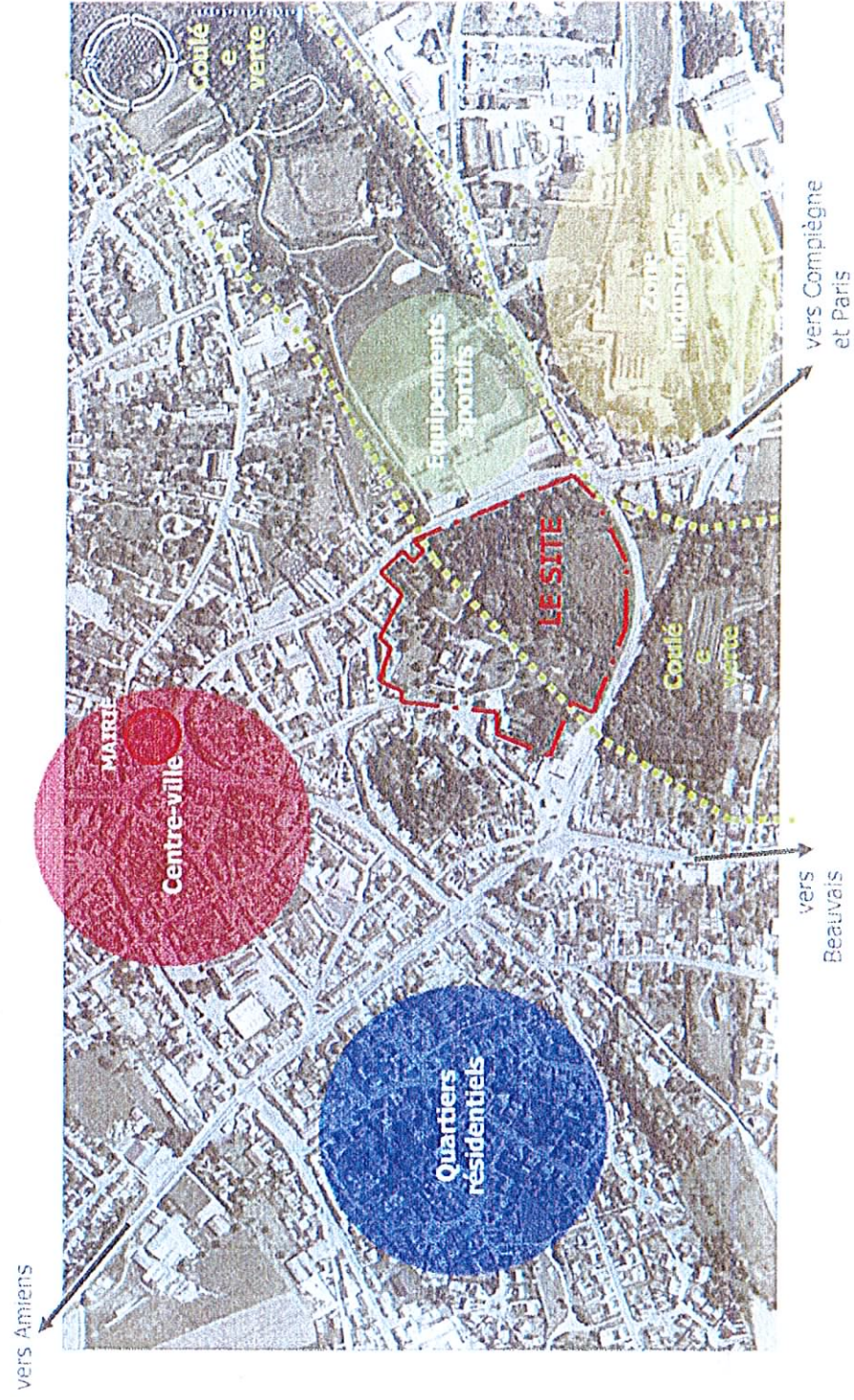
Un terrain situé à proximité du centre ville de Breteuil sur le parcours de la coulée verte qui accompagne la rivière la Noye



## — Présentation du site

Le site dans la ville

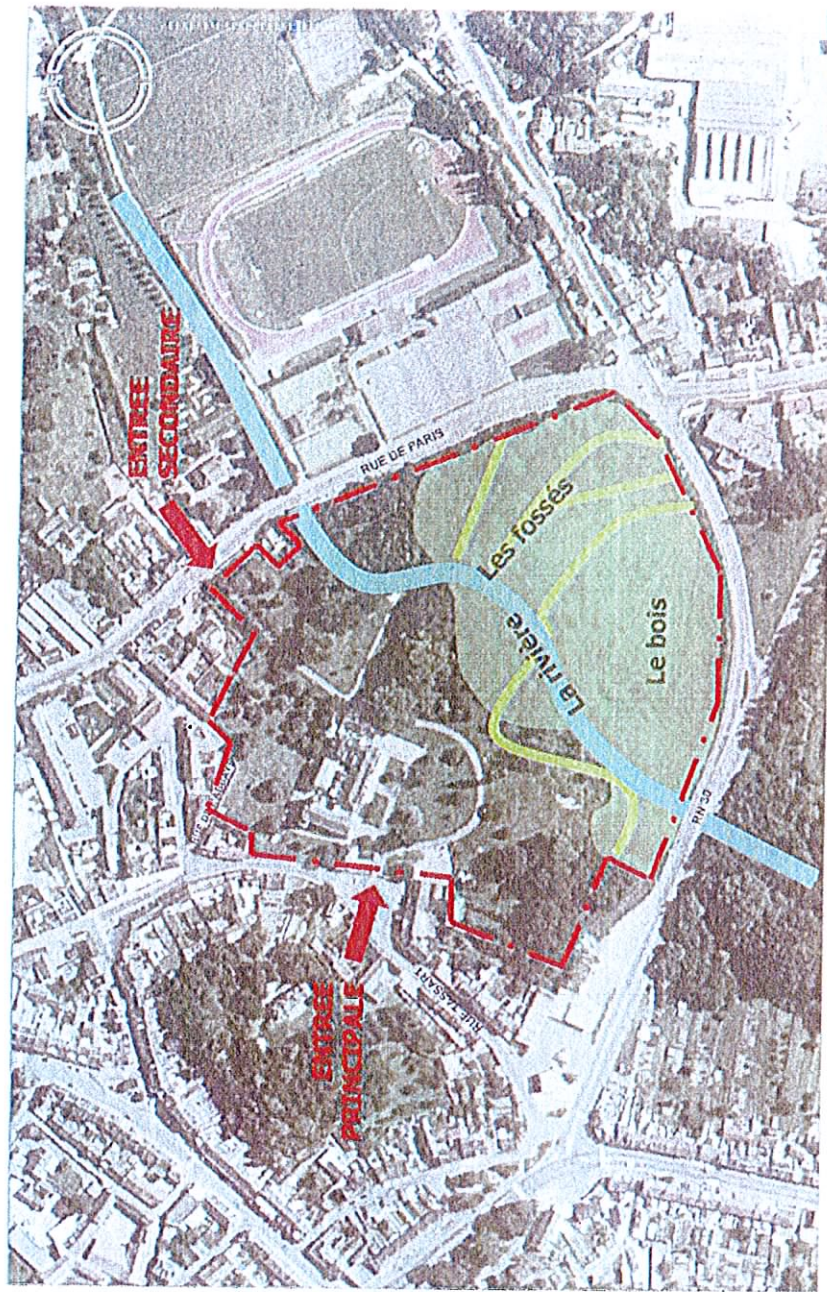
Localisation et implantation des différents éléments urbains participant à la structuration de la ville



## — Présentation du site

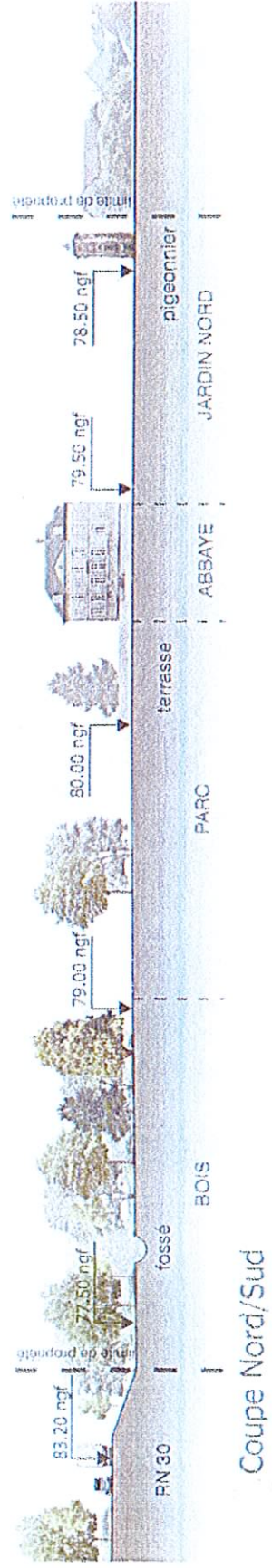
Un site remarquable

- Un site au cœur de la ville porteur d'une forte identité structurée autour :
- de l'abbaye, un bâti existant mémoire de l'histoire de Breteuil
  - de la prédominance d'éléments naturels, rivière, bois, végétaux remarquables



# Présentation du site

Coupes sur le terrain naturel



## — Présentation du site

un patrimoine architectural et végétal remarquable



Abbaye façade sud



Abbaye façade nord

# — Les règles d'urbanisme

## Plan Local d'Urbanisme

Le terrain se développe sur deux zones distinctes :

1/ la zone UC au Nord correspondant au centre de Breteuil et destinée au renforcement de son caractère central allant dans le sens du renouvellement urbain.

2/ la zone TAUI au Sud destinée à accueillir les extensions urbaines de la commune à vocations de sports et de loisirs ainsi que la valorisation des berges de la Noye.

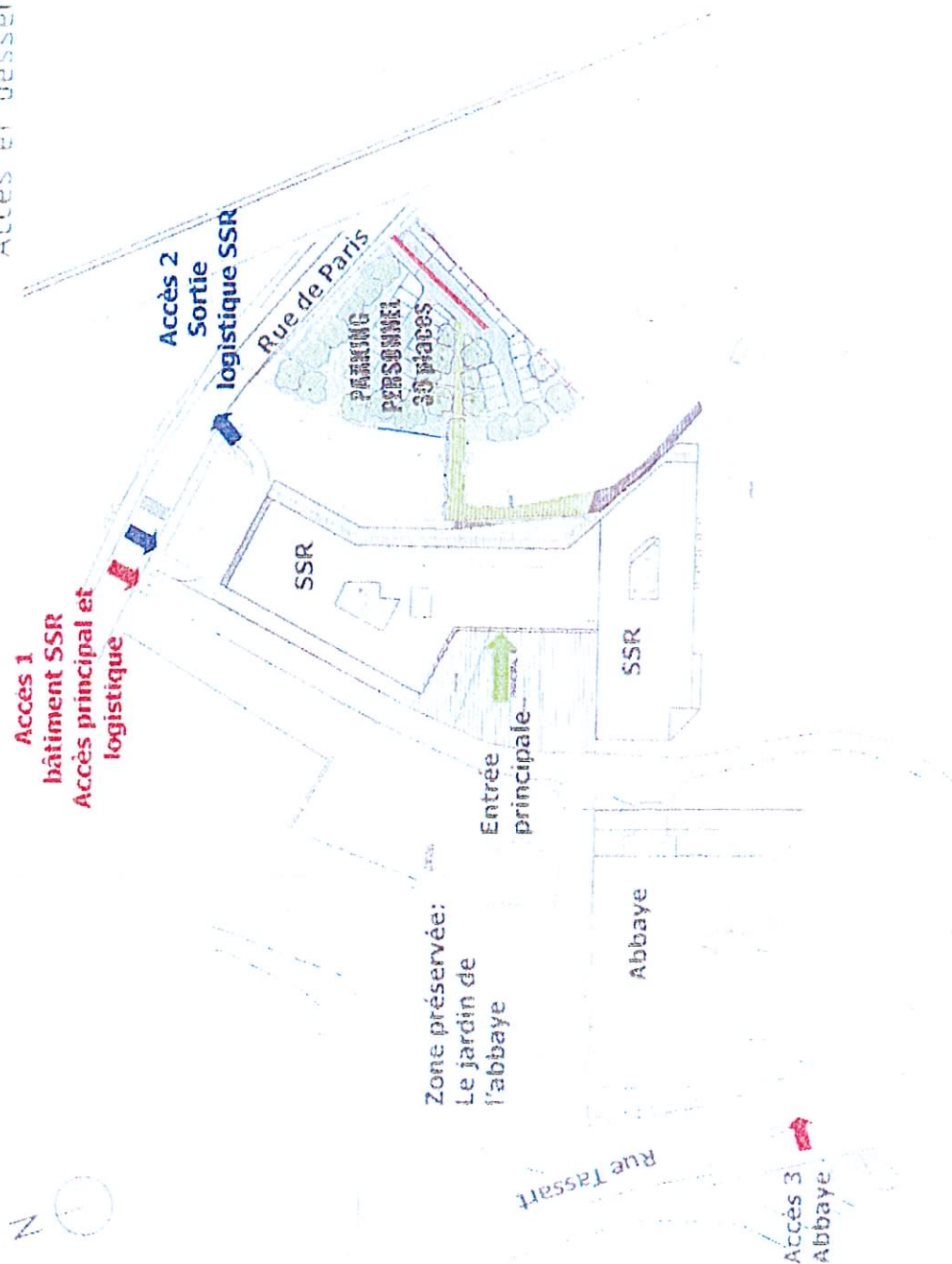
Un emplacement réservé, ER1, destiné à « la mise en valeur paysagère de l'entrée de la ville » se développe sur la zone entre la rivière et la rue de Paris.

L'ensemble de la partie boisée est répertoriée comme « élément de paysage à préserver ».



# Présentation du projet

Plan de masse  
Accès et desserte



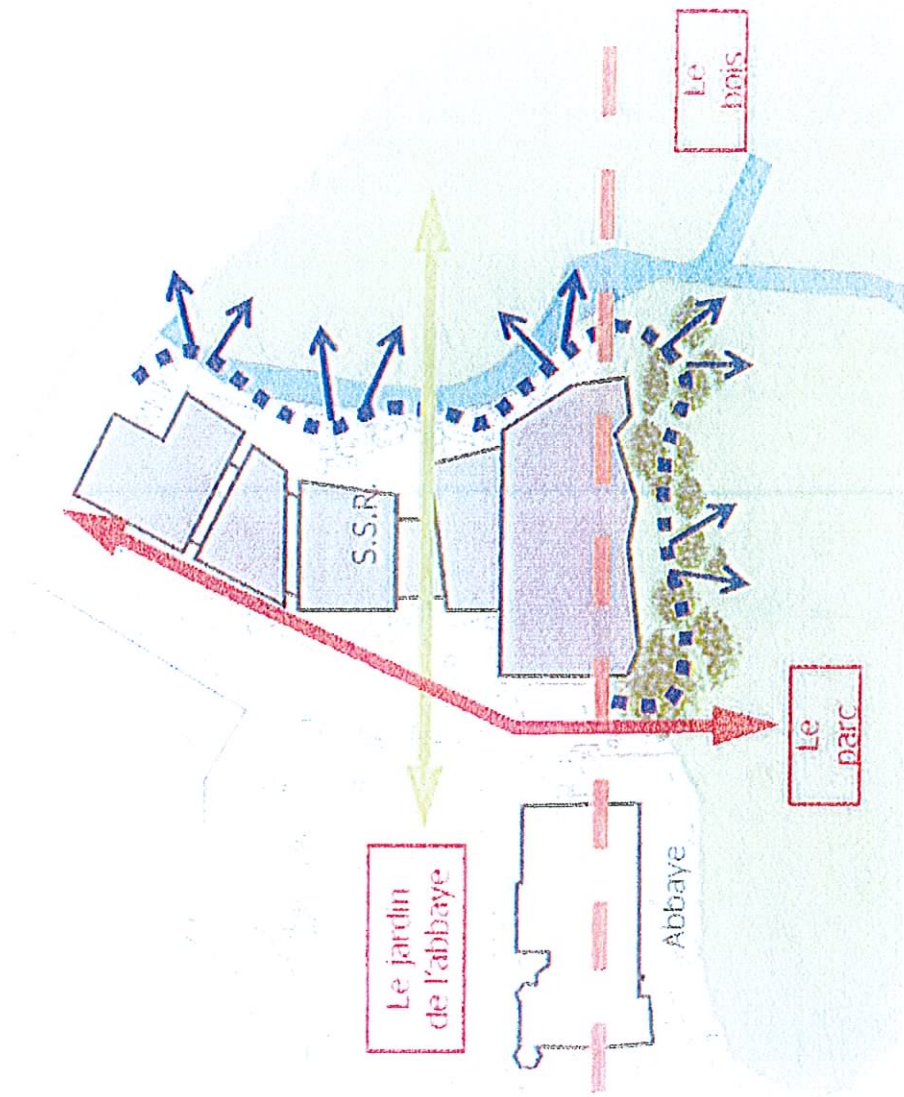
L'ACCÈS PRINCIPAL (1) sur le site du BÂTIMENT DE SSR est implanté sur la rue de Paris au droit de l'entrée existante en préservant le voir de l'ancienne butte de site de l'abbaye.

LES FLUX LOGISTIQUES empruntent la même entrée pour y passer et traverser le bâtiment pour desservir les services généraux du restaurant de l'abbaye (2) site du bâtiment rue de Paris.

L'entrée principale de l'abbaye (3) est située rue Tassart.

## Implantation et parti

### Implantation du projet



Le jardin pour lequel

la zone principale de liaison/vues

est depuis le bois jusqu'au

Une implantation le long de la

rivière vers le sud en menaçant

des vues privilégiées sur le

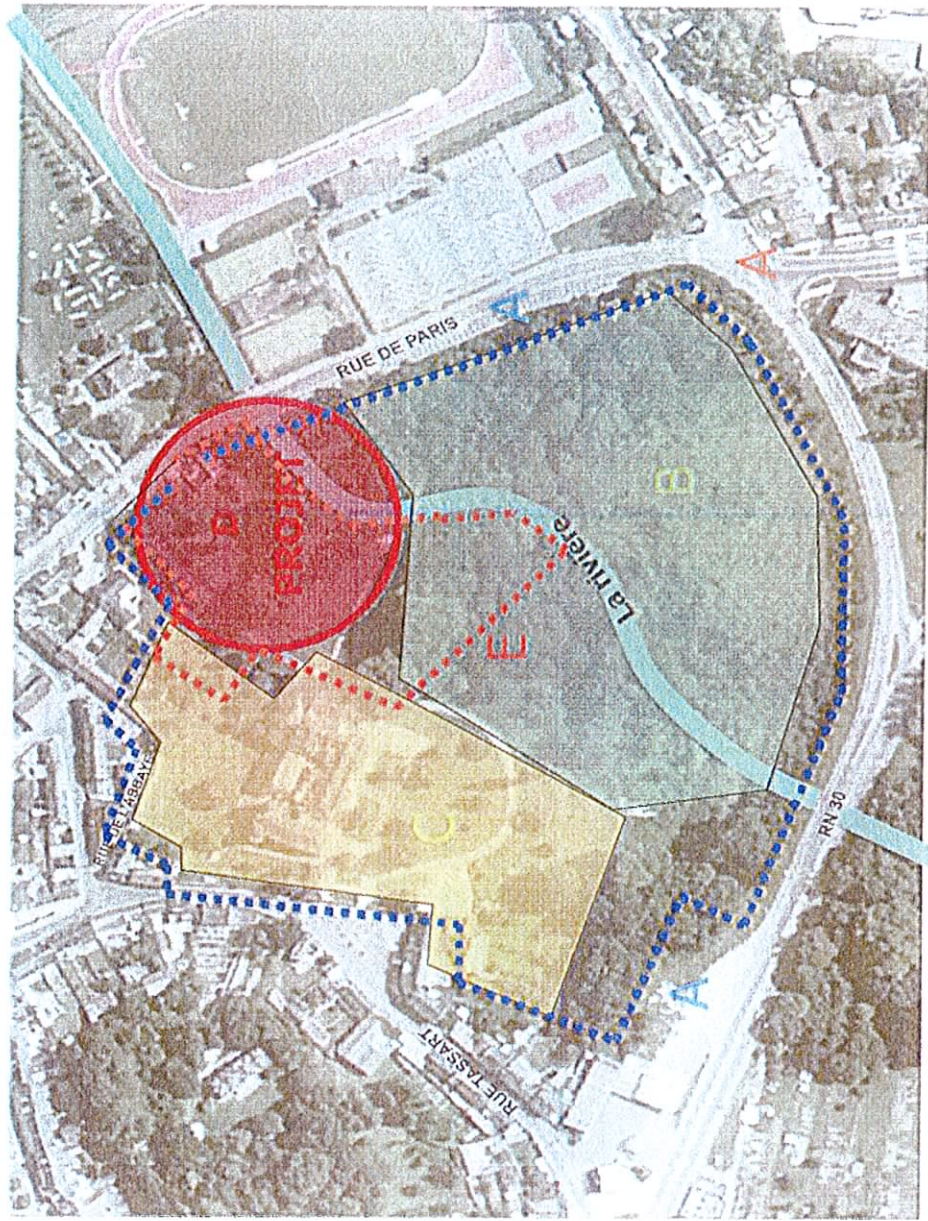
Paysage environnant

# — Implantation et parti

Implantation sur la parcelle

Découpage et identification des différentes emprises :

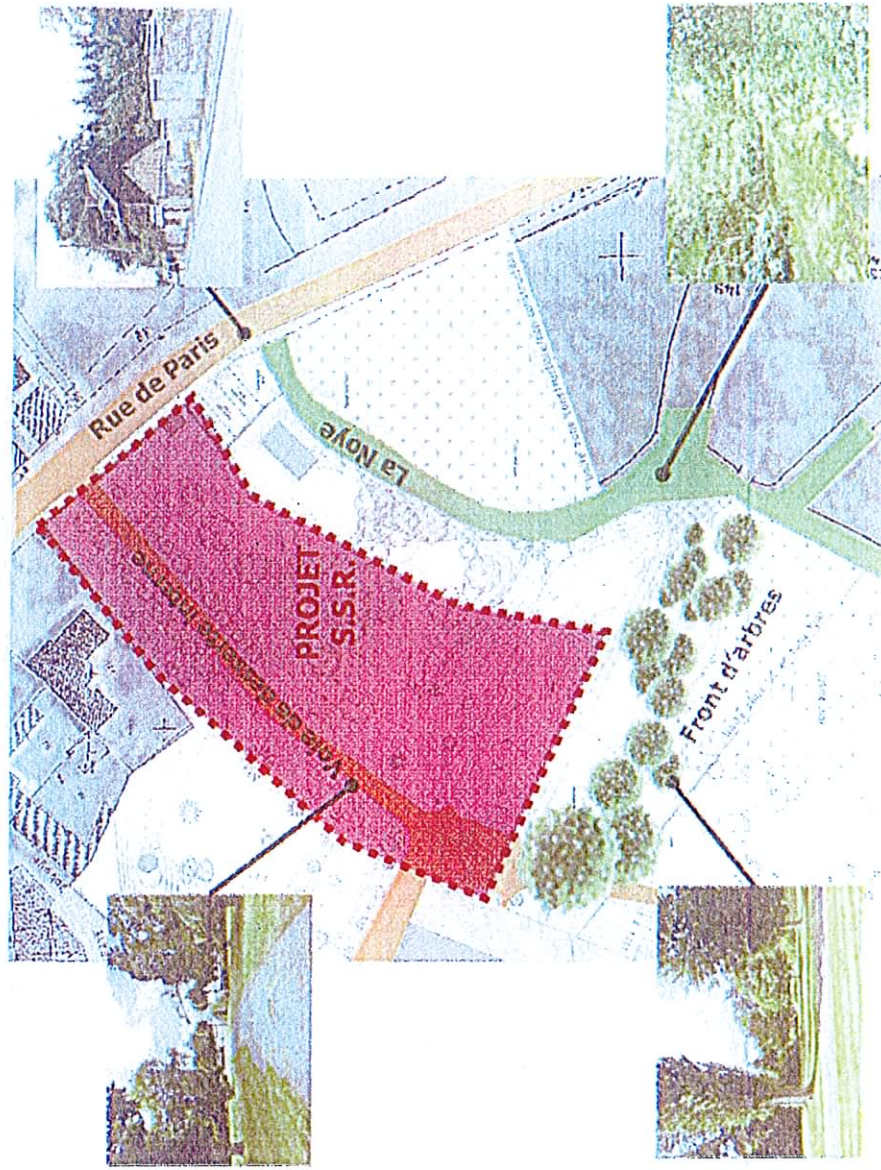
- A** Emprise globale du site
- B** Zone 1AUI zone naturelle et boisée à préserver
- C** Terrain d'assiette de l'abbaye
- D** Emplacement du projet bâtiment SSR
- E** Emprise foncière du projet bâtiment SSR



le projet architectural

## — Implantation et parti

Implantation sur la parcelle



Le bâtiment de SSR s'implante dans une zone ceinturée par 4 limites fortes :

Limites naturelles

- la rivière
- le front d'arbres remarquables

Limites urbaines

- la rue de Paris
- la voie de desserte interne du site

Le projet urbain, 2007

# Implantation et parti

Les intentions du projet

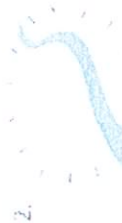
## A. UN SITE REMARQUABLE A REVELER



1.

METTRE EN SCENE "L'ABBAYE"  
et ses jardins

- "redonner à voir" la façade nord du bâtiment depuis la nouvelle entrée sur le site et aménager des espaces "publics" accessibles (voirie et jardin)
- offrir des vues et des cadrages sur l'abbaye depuis le nouveau bâtiment de SSR



2.

REDECouvrir LA RIVIERE (LA NOYE)  
aujourd'hui canalisée

- défricher et aménager ses abords
- créer des jardins le long des berges
- accompagner ses méandres par le dessin du bâtiment
- orienter des locaux de vie et des chambres vers elle



3.

PRENDRE EN COMPTE  
LA VEGETATION EXISTANTE

- concevoir le projet en fonction du patrimoine végétal présent sur le site
- utiliser certains groupes ou alignements d'arbres comme limites naturelles de la parcelle du projet de SSR
- construire "autour" de certains spécimens isolés remarquables

PARTICIPER A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE  
ARCHITECTURAL ET NATUREL DE BRETEUIL

# Implantation et parti

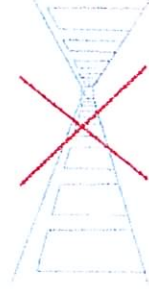
Les intentions du projet

## B. LE BATIMENT COMME OUTIL DE REEDUCATION



INVITER A LA DEAMBULATION :

1.



- EN EVITANT LES LONGS COULOIRS AVEUGLES  
ne distribuant que des chambres

2.



- EN CREANT DES CIRCULATIONS GENEREUSES  
ET LUMINEUSES, QUI INVITENT AU PARCOURS

3.



- EN PERMETTANT DES ACCES FACILITES A DES  
JARDINS extérieurs, intérieurs et suspendus

FAVORISE LA REEDUCATION  
PARTICIPE A L'ANIMATION  
ET LA VIE AU SEIN DU  
CENTRE DE SOINS

Le projet de rééducation

# Notice architecturale et technique

Le parti architectural du projet s'appuie en premier lieu sur la prise en compte du site. Son implantation contenue aux limites de frontières naturelles constituées des voies de descentes existantes, des végétaux à préserver et de la rivière. Le bâtiment vient s'inscrire sur le terrain avec la préoccupation de préserver au maximum les végétaux remarquables présents sur le site.

Il est également la résultante d'une analyse des épannelages environnants et de la prise en compte d'un bâti de qualité empreint d'une identité forte. De cette manière l'épannelage progressif assure une liaison croissante de la rue de Paris vers l'abbaye, du plus bas vers le plus haut.

L'axe fédérateur s'appuie sur une mise à l'alignement des façades Nord Est de l'abbaye et du projet. Le creusement de la façade au droit de l'entrée principale constitue le parvis d'entrée et participe au renforcement de cet alignement. Il marque de façon évidente l'entrée de l'établissement et s'accompagne d'un traitement de sol qui marie le minéral et le végétal. Il permet la dépose-minute au plus près du hall.

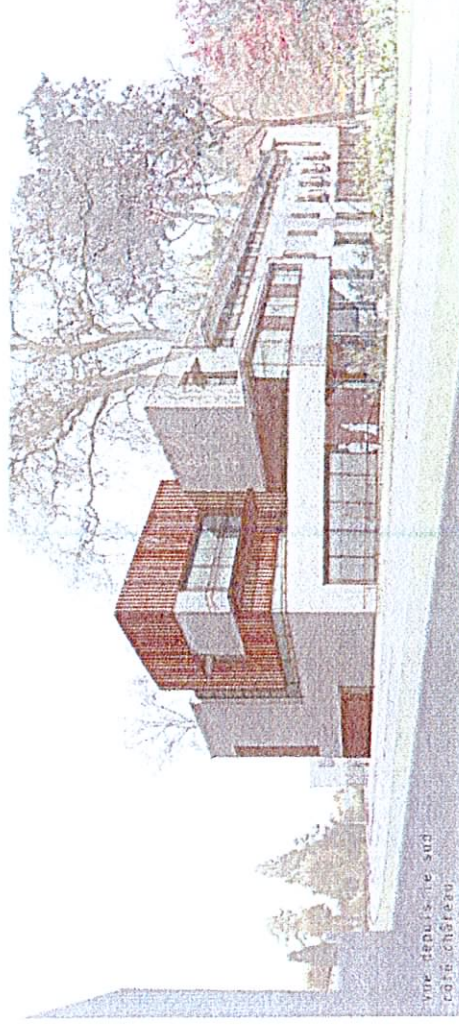
Le traitement des matériaux de façades repose sur la mise en œuvre de 3 matériaux renvoyant chacun à des éléments particuliers du projet.

Façades en béton matrié lauré associé au traitement du solle au rez de chaussée en évocation de la teinte de la brique rouge, matériau local et régional.

Façades en voile de béton enduit ou recouvert de plaquettes de parements de briques de teinte claire en rappel de la teinte de la pierre de l'abbaye, associé aux secteurs d'hébergements.

Utilisation ponctuel de parement en bois naturel. Angle Nord Ouest et façades du hall en partie centrale.

Menuiseries aluminium de teinte sombres.



Le projet architectural

## — Notice architecturale et technique

Le projet architectural autour du fond, corps du bâtiment, pour l'usage d'un appartement, les mémoires de la société sur la façade Sud Est.

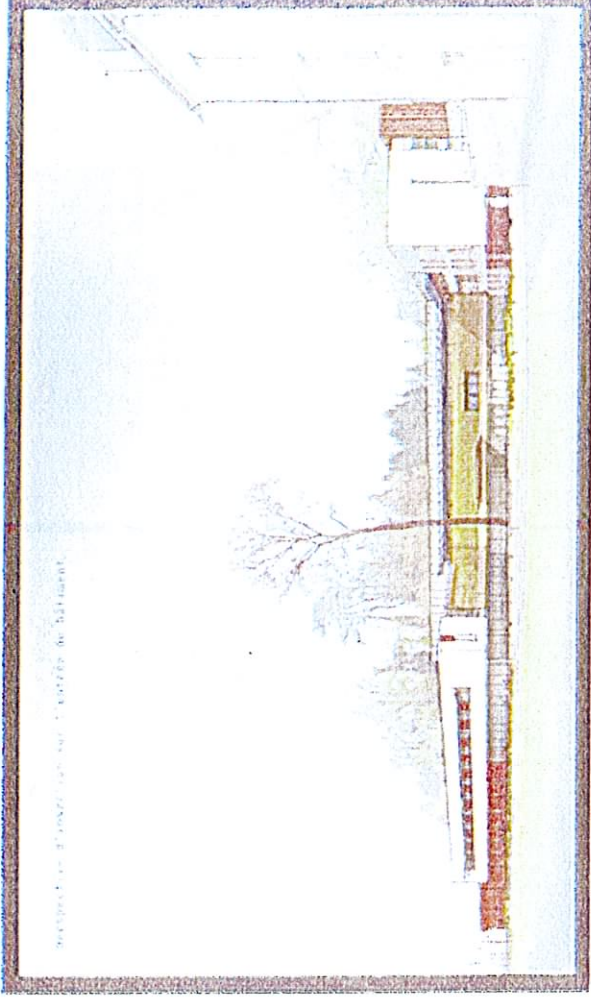
Le projet architectural autour du fond, corps du bâtiment, pour l'usage d'un appartement, les mémoires de la société sur la façade Sud Est.

Le projet architectural autour du fond, corps du bâtiment, pour l'usage d'un appartement, les mémoires de la société sur la façade Sud Est.

Le projet architectural autour du fond, corps du bâtiment, pour l'usage d'un appartement, les mémoires de la société sur la façade Sud Est.

Le projet architectural autour du fond, corps du bâtiment, pour l'usage d'un appartement, les mémoires de la société sur la façade Sud Est.

Le projet architectural autour du fond, corps du bâtiment, pour l'usage d'un appartement, les mémoires de la société sur la façade Sud Est.



## RACCORDEMENT RESEAUX

### Assainissement EU et EP

Les raccordements EU et EP du nouveau projet sont réalisés conformément aux dispositions nécessaires

évoquées avec le gestionnaire de l'assainissement public.

Le projet prend en compte des raccordements distincts pour l'évacuation des eaux usées, des eaux pluviales de voiries et des eaux pluviales de toitures.

Il n'est pas prévu à ce stade de rétention particulière avant rejet dans les exutoires publics.

### Raccordements eaux usées

Les eaux usées du nouveau bâtiment sont raccordées par un réseau gravitaire au collecteur existant sur la rue de Paris.

### Raccordements eaux pluviales de voiries

Les eaux pluviales des voiries sont décantées et rejetées dans la Noye après traitement des hydrocarbures afin de ne pas évacuer de pollution au milieu naturel.

Il y a lieu de prendre en compte que les places de stationnements créées seront traitées soit en enrobé en façade de la voie d'entrée soit en matériaux drainant en façade du parvis d'entrée du bâtiment.

Les surfaces concernées par ce dispositif sont les suivantes :

surface de voirie et parking en enrobé

surface de parking en matériaux drainants

### Raccordements eaux pluviales de toitures

Les eaux pluviales des toitures sont rejetées dans la Noye. Des dispositifs sont prévus en extrémité des exutoires afin de diffuser les écoulements dans la rivière et permettre ainsi de ne pas en détériorer les rives.

Les surfaces de toitures concernées sont les suivantes :

surface de toitures

### Réseaux divers

Les réseaux divers nécessaires au fonctionnement du bâtiment (électricité, télécom, gaz...) sont raccordés depuis les réseaux existants en façade de la rue de Paris.

### Dispositions particulières

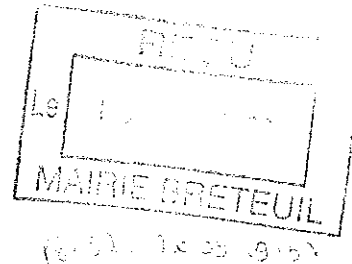
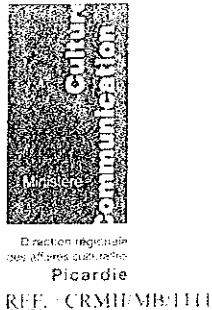
Le projet prévoit le captage de la source existante et son utilisation dans des bassins intégrés au traitement du parvis.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE

Amiens, le

11 DEC. 2009



Monsieur le Maire,

Par courrier du 13 août 2009, vous avez exercé un recours contre l'avis défavorable conforme émis par l'Architecte des Bâtiments de France dans le cadre de l'instruction de votre dossier de permis de construire un établissement hospitalier à BRETEUIL (Oise).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre requête a été soumise à l'examen de la section recours de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) lors de sa séance du 19 octobre 2009.

La section recours de la CRPS a émis un avis favorable à votre projet, assorti des réserves et prescriptions suivantes :

- ❖ Les parkings seront situés à l'extérieur du site et non le long de la petite allée d'entrée, il ne sera pas autorisé de parking sur l'ancien jardin mais à l'extérieur de l'enclos.
- ❖ Façades du bâtiment : qualité des matériaux de parement, soit brique blanche, grès émaillé, pierre naturelle ou autres matériaux minéraux de qualité à l'exclusion des bétons apparents enduits ou peints.
- ❖ Les parties des façades présentant du bois seront traitées en bois naturel.

Il est par ailleurs émis les conditions suivantes : l'étude sur le parc, en relation avec le projet de la mairie (étude sanitaire, historique...) nécessite d'être poursuivie.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Jacques COTEL,  
Maire  
Rue Raoul Huchez  
60120 BRETEUIL.

  
Le Préfet  
Michel DELPUECH

Copie : M. GUENOUN, ABF de l'Oise  
SNC FONCIERE SSR IMB



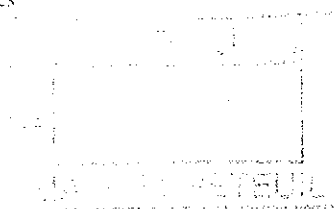


## PREFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation, des libertés publiques  
et de l'environnement  
Bureau de l'environnement

Affaire suivie par Madame Legrand  
☎ 03.44.06.10.74  
✉ 03.44.06.10.24  
mailto:martine.legrand@oise.pref.gouv.fr

Beauvais, le 8 janvier 2007



Le préfet de l'Oise

à

Monsieur le Maire de Breteuil

Sous couvert de Monsieur le sous-préfet de Clermont

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement  
Société Oceal à Breteuil – lieu-dit « le Fonds de l'Abbaye »

Le 26 octobre 2006 le sous-préfet de Clermont a organisé une réunion au sujet de l'élaboration du plan local d'urbanisme de votre commune et des difficultés liées à la prise en compte des zones de dangers produites par la société Oceal. Le pétitionnaire s'était engagé à présenter une étude de dangers modifiée.

Après étude de ce document, je tiens à porter à votre connaissance les zones calculées à compter de la paroi du dépôt d'engrais qui doivent être prises en compte dans la maîtrise de l'urbanisme de votre commune :

- Effets létaux significatifs : 52m.
- Effets létaux : 58m.
- Effets irréversibles : 152m.

Je vous précise que les zones concernées par le phénomène de détonation ne sont pas retenues pour limiter l'urbanisation du secteur de l'établissement dans la mesure où l'exploitant souligne que le sol, les murs et les parois des cases sont en béton, que le personnel est formé et que les engrais déclassés sont convenablement traités. Ces distances de 200 à 250m pour les effets létaux et de 500 à 550m pour les effets irréversibles seront pris en compte pour l'établissement des plans de secours.

pour le préfet  
et par délégation,  
la secrétaire générale

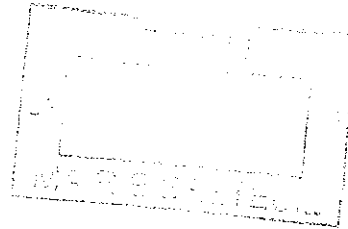
Isabelle PETONNET

## SOUS-PREFECTURE DE CLERMONT

Clermont, le 13 février 2007

Département de l'Interministérialité et du Développement

Affaire suivie par : Mme BILAL - AMELAIN  
Tél : 03 44 68 26 31  
Fax : 03 44 56 11 00  
mail : bmlal@oise.pref.gouv.fr



BORDEREAU D'ENVOI

à

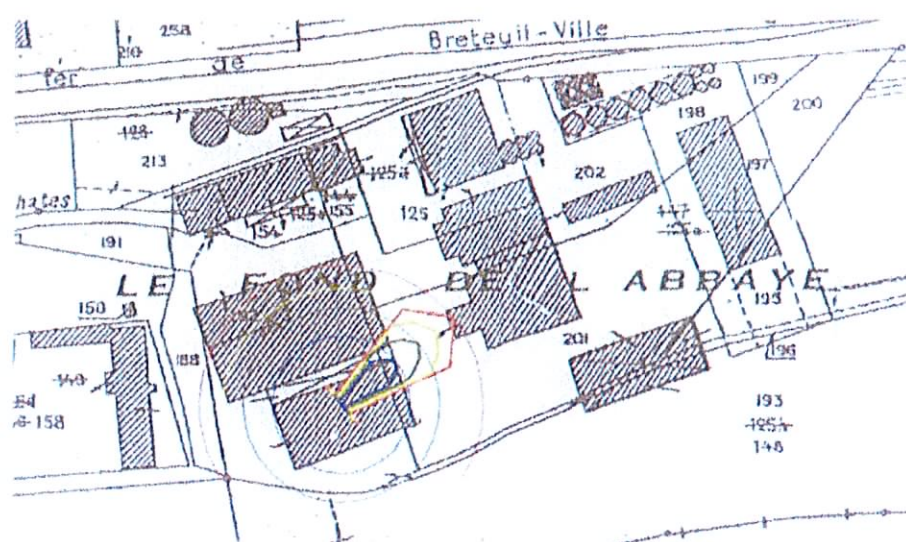
Monsieur le maire  
de BRETEUIL.

| DESIGNATION DES PIECES                                                          | NOMBRE | OBSERVATIONS     |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------|
| Plans relatifs à la société OCEAL.<br>En complément du porter à<br>connaissance | 3      | pour attribution |

Pour le Sous-Préfet  
le secrétaire général.

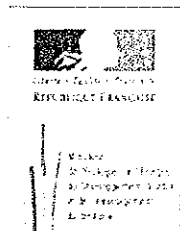
Sylvie GUENOT-REBIERE

Périmètre Z1 pour les 4 scénarios aux conditions atmosphériques 5 D



SOUS-PREFECTURE  
23 JAN. 2007  
18 rue Georges Fleury  
92470 C. ERMONT CEDEX




[Accueil](#) | [Site du ministère](#) | [Plan du site](#)
[Recherche](#)

OK

Données  
environnementales  
ZNIEFF par son  
numéro  
Zonages par  
commune  
Convention d'Aarhus  
Cartographie  
dynamique

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Interrogation par numéro de ZNIEFF](#) > [Interrogation par numéro de ZNIEFF](#)

### Présentation de la znieff : COURS DE LA NOYE ET MARAIS ASSOCIÉS

[Cliquez ici pour visualiser la cartographie du site](#)

Type de znieff : 1

Numéro régional : 80SAM117

Numéro national SFF : 220320005

Année de mise à jour : 1997

Surface de la znieff : 573.00 hectares

Altitudes mini - maxi : 34 - 126

Rédacteur de la fiche : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FLIPO S., NAUCHE G.)

| Commune(s) concernée(s) | Département |
|-------------------------|-------------|
| BRETEUIL                | 60          |
| PAILLART                | 60          |
| ROUVROY-LES-MERLES      | 60          |
| VENDEUIL-CAPLY          | 60          |
| AILLY-SUR-NOYE          | 80          |
| CHAUSSOY-EPAGNY         | 80          |
| CHIRMONT                | 80          |
| COTTENCHY               | 80          |
| DOMMARTIN               | 80          |
| FALOISE (LA)            | 80          |
| FOLLEVILLE              | 80          |
| GUYENCOURT-SUR-NOYE     | 80          |
| REMIENCOURT             | 80          |

#### ► Typologie des milieux

| Milieux déterminants :                  | Pourcentage |
|-----------------------------------------|-------------|
| Libellé                                 |             |
| Lacs, étangs, mares (eau douce)         | 15          |
| Cours d'eau : zone à truite             | 3           |
| Roselières, végétation du bord des eaux | 5           |
| Bas-marais alcalins                     | 3           |
| Mines et passages souterrains           | 0           |
| Autres milieux :                        |             |
| Libellé                                 | Pourcentage |

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| Eaux dormantes                                           | 5  |
| Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes | 1  |
| Prairies humides                                         | 5  |
| Groupements à reine des prés et communautés associées    | 5  |
| Pâturages mésophiles                                     | 2  |
| Chênaies-charmaies                                       | 10 |
| Frênaies érablières                                      | 10 |
| Forêts et fourrés alluviaux ou très humides              | 10 |
| Formations à grandes laïches (magnocariçaies)            | 3  |
| Petites roselières des eaux vives                        | 2  |
| Cultures                                                 | 1  |
| Peupleraies plantées                                     | 20 |

| Milieux périphériques :                |             |
|----------------------------------------|-------------|
| Libellé                                | Pourcentage |
| Pâturages mésophiles                   |             |
| Forêts caducifoliées                   |             |
| Cultures                               |             |
| Villages                               |             |
| Plans d'eau artificialisés (eau douce) |             |

► Compléments descriptifs

**Géomorphologie :**

Rivière, fleuve  
Source, résurgence  
Mare, mardelle  
Etang  
Vallée

Commentaires :

+ 31 (Etang), 59 (Coteau), 61 (Plateau).

**Activités humaines :**

Agriculture  
Sylviculture  
Élevage  
Pêche  
Chasse  
Tourisme et loisirs  
Circulation routière ou autoroutière  
Activités hydroélectriques, barrages

**Statuts de propriétés :**

Indéterminé  
Propriété privée (personne physique)  
Domaine communal

**Mesures de protection :**

Indéterminé

► Autres inventaires : - Directive Habitats : non - Directive Oiseaux : non

► Facteurs influençant l'évolution de la zone

| Libellé | Caractère |
|---------|-----------|
|---------|-----------|

|                                                                    |   |
|--------------------------------------------------------------------|---|
| Route                                                              | R |
| Dépôts de matériaux, décharges                                     | R |
| Infrastructures et équipements agricoles                           | R |
| Rejets de substances polluantes dans les eaux                      | R |
| Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides | R |
| Mise en eau, submersion, création de plan d'eau                    | R |
| Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau                | R |
| Modification du fonctionnement hydraulique                         | R |
| Mises en culture, travaux du sol                                   | R |
| Traitements de fertilisation et pesticides                         | R |
| Pâturage                                                           | R |
| Pratiques et travaux forestiers                                    | R |
| Plantations, semis et travaux connexes                             | R |
| Chasse                                                             | R |
| Pêche                                                              | R |
| Renforcements de populations                                       | R |
| Atterrissements, envasement, assèchement                           | R |
| Eutrophisation                                                     | R |
| Fermeture du milieu                                                | R |

Légende "Caractère" : R : réel ; P : probable

#### ► Critères d'intérêt

##### Patrimoniaux :

Ecologique  
Insectes  
Poissons  
Amphibiens  
Oiseaux  
Mammifères  
Ptéridophytes  
Phanérogames

##### Fonctionnels :

Fonctions de régulation hydraulique  
Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols  
Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges  
Zone particulière d'alimentation  
Zone particulière liée à la reproduction

##### Complémentaires :

#### ► Bilan des connaissances concernant les espèces

|                   | Mamm. | Oiseaux | Reptiles | Amphib. | Poissons | Insectes | Autr. Inv. | Phanér. | Ptérido. | Bryophy. | Lichens | Champ. | Algues |
|-------------------|-------|---------|----------|---------|----------|----------|------------|---------|----------|----------|---------|--------|--------|
| Prospection       | 2     | 2       | 1        | 2       | 1        | 1        | 0          | 2       | 2        | 0        | 0       | 0      | 1      |
| NB Espèces citées | 7     | 25      | 1        | 4       | 8        | 29       |            |         |          |          |         |        | 1      |

Légende pour prospection : 0 : insuffisant ; 1 : assez bonne ; 2 : bonne ; 3 : très bonne

#### ► Critères de délimitation de la zone

##### Commentaires :

Le site correspond à la vallée de la Noye entre Dommartin et Breteuil (zone éclatée en deux tronçons : Dommartin à Paillart et lit mineur de la Noye aux environs de Breteuil). L'intérêt de la zone se décompose

comme suit :

- Le lit mineur de la Noye est remarquable sur deux tronçons distincts : du pont de Vendeuil à la station d'épuration de Breteuil (tronçon 1) et du pont de la D193 à La Faloise jusqu'à la confluence entre la Noye et le ruisseau de l'Echaut en amont de Cottenchy (tronçon 2).
- Plusieurs zones marécageuses sont remarquables : les marais de La Faloise, de Chaussoy-Epagny et de Guyencourt-sur-Noye/Remiencourt.
- Le Bois de la Faloise constitue un complément indissociable des marais (continuité d'habitats depuis le fond de vallée jusqu'au plateau, intérêt fonctionnel).
- Une cavité souterraine héberge plusieurs chiroptères remarquables.

#### ► Commentaire général

### DESCRIPTION

Le site couvre la vallée de la Noye, entre Cottenchy (dans la Somme) et Breteuil (dans l'Oise), sur deux tronçons distincts. Le premier tronçon correspond au lit mineur de la Noye, aux environs de Breteuil. Le deuxième tronçon, en plus du lit mineur de la Noye, comporte, notamment, plusieurs secteurs marécageux au niveau de La Faloise, de Chaussoy-Epagny et de Guyencourt-sur-Noye/Remiencourt.

Ces secteurs comprennent de nombreux étangs et mares à vocation de loisirs (chasse, pêche). Plusieurs types de végétations aquatiques et amphibies s'y observent :

- \* herbiers flottants des *Lemnetalia minoris* ;
- \* herbiers à Characées fragmentaires des *Charetalia hispidae* ;
- \* herbiers à Nénuphars du *Nymphaeion albae* ;
- \* herbiers submergés du *Potamion pectinati* ;
- \* herbiers à Hottonie des marais du *Ranunculion aquatilis* ;
- \* herbiers à Morrène aquatique de l'*Hydrocharition morsus-ranae* ;
- \* banquettes amphibies du *Sparganio-Glycerion* et des *Cyperetalia fusci*.

Quelques fragments de roselières (*Phragmition australis*), de mégaphorbiaies (*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae* et *Calystegion sepium* en situation plus dégradée), de bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis*) et de tremblants pionniers à Thélyptérède des marais (*Thelypteris palustris*) occupent certaines parties des marais.

Des cariçaies rivulaires (*Caricetum paniculatae*, *Caricetum pseudocyperi*, *Caricetum ripario-acutiformis*) s'observent çà et là. Des boisements humides à base d'Aulnes glutineux (*Alnion glutinosae*) et de Saules cendrés (*Salicion cinerae*) colonisent certains secteurs marécageux. Quelques peupleraies ont remplacé les végétations humides et ouvertes initiales.

La zone comprend également : des fragments de pelouses calcicoles (*Mesobromion*), sur les versants exposés à l'ouest de la vallée de la Noye ; le « Bois de La Faloise », qui abrite des chênaies-charmaies du *Carpinion betuli* et des frênaies-acéraies de pente et une cavité souterraine hébergeant des chiroptères en hivernage.

Le cours de la Noye s'étend selon un axe nord-nord-ouest/sud-sud-ouest. Les nombreux barrages, qui cloisonnent son cours, en font une rivière à caractère suspendu. La pente moyenne assure, dans les tronçons considérés, des conditions favorables au décolmatage des substrats.

### INTERET DES MILIEUX

De manière globale, les différents milieux représentés accueillent plusieurs espèces remarquables pour la Picardie. Certains habitats présentent un intérêt en tant que tel :

- les herbiers à Characées, inscrits à la directive "Habitats" de l'Union Européenne ;
- les roselières, qui accueillent une avifaune nicheuse remarquable, comprenant rapaces et passereaux paludicoles ;
- les bas-marais alcalins, rares et en régression en Picardie ;
- les pelouses calcicoles (*Avenulo pratensis-Festucetum lemanii*), inscrites à la directive "Habitats", relictuelles sur le site.

La Noye offre des conditions favorables pour l'implantation et le développement de la faune salmonicole. Les

zones de production (succession de plats et de radiers) sont abondantes. Les substrats, diversifiés, offrent des zones de reproduction intéressantes pour la Truite fario (*Salmo trutta fario*). Les frayères sont localement fonctionnelles. La circulation du poisson est moyenne, un grand nombre de barrages étant difficiles, voire impossibles, à franchir. Les tronçons relictuels, compris dans la zone, sont les plus riches du cours de la Noye.

La cavité constitue un site d'hivernage intéressant pour les chiroptères de par la diversité des espèces présentes (quatre) et l'existence de deux espèces inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats".

## INTERET DES ESPECES

### Flore :

La majorité des espèces remarquables sont des espèces aquatiques, amphibies ou inféodées aux milieux tourbeux :

- le Potamogeton coloré (*Potamogeton coloratus*\*), rare et vulnérable en Picardie ;
- la Thélyptéride des marais (*Thelypteris palustris*), assez rare en Picardie ;
- la Pesse commune (*Hippuris vulgaris*), rare et vulnérable en Picardie ;
- l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), également rare et vulnérable ;
- le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), espèce des mégaphorbiaies ;
- l'Utriculaire citrine (*Utricularia australis*), qui supporte les eaux eutrophes ;
- le Sélin à feuilles de carvi (*Selinum carvifolia*), assez rare en Picardie ;
- le Souchet brun (*Cyperus fuscus*), rare en Picardie ;
- la Prêle des boursiers (*Equisetum fluviatile*), abondante sur le site ;
- le Myriophylle verticillé (*Myriophyllum verticillatum*), espèce rare et vulnérable en Picardie.

La Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) s'observe dans les bois. Sur les éboulis crayeux, se développent l'Ibérisme amer (*Iberis amara*), assez rare en Picardie, et la Germandrée botryde (*Teucrium botrys*), particulièrement rare dans le département de la Somme. Signalons la présence de l'Anémone sauvage (*Anemone sylvestris*\*), espèce rare en Picardie et protégée au niveau national.

### Faune :

L'avifaune nicheuse est particulièrement intéressante avec :

- le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) et le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), inscrits à la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ;
- plusieurs nicheurs assez rares en Picardie : le Héron cendré (*Ardea cinerea*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*) et la Locustelle lusciniôïde (*Locustella luscinioides*).

L'entomofaune remarquable est également bien représentée avec, pour les odonates : l'Agrion scitulum (*Coenagrion scitulum*), rare en Picardie ; l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), qui apprécie les secteurs tourbeux, et l'Agrion de Vander Linden (*Cercion lindenii*).

Pour les lépidoptères, signalons la Fiancée (*Catocala sponsa*), nouvellement observée dans le département de la Somme ; la Funèbre (*Tyta luctuosa*) ; la Noctuelle grisette (*Acrionicta strigosa*), inféodée aux biotopes chauds et l'Argus bleu-nacré (*Polyommatus coridon*), typique des pelouses rases. La Noctuelle Archanara algae a été observée, en 1965, dans le marais. C'est la seule donnée pour le département de la Somme. Elle n'a pas été observée récemment en Picardie.

Trois espèces piscicoles présentent un intérêt élevé :

- la Truite fario (*Salmo trutta fario*) est abondante en densité et en biomasse, mais seule une faible part des individus provient d'une reproduction naturelle ;
- l'Anguille (*Anguilla anguilla*) est abondante localement, mais ses populations restent limitées dans l'ensemble, en raison d'un cloisonnement important du cours d'eau ;
- le Chabot (*Cottus gobio*) est abondant sur l'ensemble des tronçons de la Noye.

Les peuplements de macro-invertébrés benthiques sont assez bien diversifiés et présentent, localement, un degré de polluosensibilité élevé. La présence d'*Agapetus fuscipes* en aval de Vendeuil en témoigne.

Pour les chiroptères, signalons deux espèces inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats" : le Grand Murin (*Myotis myotis*) et le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*).

## FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Le creusement d'étangs de loisirs, sur plusieurs secteurs de la vallée de la Noye, autour des divers bourgs

qui la jalonnent, est préjudiciable à la qualité écologique globale du site. Certaines berges sont aménagées en pente abrupte et les dépôts de curage y sont parfois retrouvés. Des plantations d'arbres exotiques sont parfois réalisées autour des habitations légères de loisirs. De tels aménagements ne permettent pas le maintien, de manière durable, de la flore et de la faune en place.

- Des peupleraies occupent certaines parties des marais. Ces plantations se traduisent par un appauvrissement du patrimoine naturel des marais et une fermeture globale des milieux.

- L'évolution spontanée de la végétation se traduit par un boisement des milieux humides, réduisant l'intérêt écologique du site.

- Le manque d'entretien léger du lit mineur de la Noye et les pratiques agricoles favorisent le colmatage des substrats (piétinement des berges par le bétail, ruissellement issu des terres cultivées,...). L'ensemble de ces facteurs est notamment préjudiciable aux zones de frayères potentielles. La pollution diffuse, d'origines agricole et domestique, favorise les risques d'eutrophisation. Le cloisonnement du cours d'eau limite l'amontaison des poissons. Les communications avec les étangs favorisent les apports d'espèces cyprinicoles dans un cours d'eau salmonicole.

- Certaines prairies humides ont été mises en culture.

N.B. : les espèces végétales dont le nom latin est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

#### ► Sources / Informateurs

- COUVREUR B. (Picardie Nature)
- DOUCHET M., comm. écrite
- DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)
- Fiche ZNIEFF 0404.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (PAGNIEZ P.)
- Fiche ZNIEFF 0416.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (PAGNIEZ P.)
- FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- FRANÇOIS R., MECH E. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)
- KOWALORYK D.
- NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
- SAGNIER R.
- SALVAN S. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

#### ► Source / Bibliographie

- Anonyme, 1990. - Département de l'Oise : schéma départemental de vocation piscicole. - DDAF, FDAAPP, Cons. Gén. Oise, Agence Financière de bassin Seine-Normandie, Min. Env.
- Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.
- BAZERQUE M.F., 1993. - L'Avre et ses affluents : qualité actuelle des milieux aquatiques, valorisation des potentialités. - Min. Env., SREMA Pic., 84 p.
- DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16.
- HERNANDEZ O., 1990. - Schéma départemental de vocation piscicole du département de la Somme. - DDAF, FDAAPP, Min. Env., Cons. Rég. Picardie, Cons. Gén. Somme, Agence de l'eau Artois-Picardie.

#### ► Liste des espèces

| Catégorie | Dét | Espèce             | Statut | Source                                                                | Période Obs   | Deg ab | Ab inf | Ab sup | App | Dis |
|-----------|-----|--------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------|---------------|--------|--------|--------|-----|-----|
| Mamm.     | D   | Myotis emarginatus | H      | FRANÇOIS R., MECH E. (Coordination Mammalogique du Nord de la France) | (1996 - 1997) | B      |        |        |     |     |
| Mamm.     | D   | Myotis myotis      | H      | FRANÇOIS R., MECH E. (Coordination Mammalogique du Nord de la France) | (1996 - 1997) | A      |        |        |     |     |

|          |   |                               |   |                                                                                                                                                                        |               |   |   |  |  |  |  |  |
|----------|---|-------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---|---|--|--|--|--|--|
| Mamm.    | A | Myotis daubentonii            | H | FRANÇOIS R., MECH E. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)                                                                                                  | (1996 - 1997) | A |   |  |  |  |  |  |
| Mamm.    | A | Myotis mystacinus             | H | FRANÇOIS R., MECH E. (Coordination Mammalogique du Nord de la France)                                                                                                  | (1996 - 1997) | A |   |  |  |  |  |  |
| Mamm.    | A | Ondatra zibethicus            |   | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Mamm.    | A | Sciurus vulgaris              |   | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Mamm.    | A | Sus scrofa                    |   | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | D | Alcedo atthis                 | R | COUVREUR B. (Picardie Nature), FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                              | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | D | Ardea cinerea                 | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | D | Circus aeruginosus            | R | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                             | ( - 1996)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | D | Falco subbuteo                | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | D | Lanius excubitorides          | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Accipiter nisus               | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Acrocephalus palustris        | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Acrocephalus scirpaceus       | R | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                               | ( - 1997)     |   | 1 |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Anas platyrhynchos            | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Buteo buteo                   | R | Fiche ZNIEFF 0416 0000 (1989) : GE.M.I.N.A.PI. (BOULLET V., GAVORYL.) - complétée en 1994 : C.S.N.P. (PAGNEZ P.)                                                       | ( - )         |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Coccothraustes coccothraustes | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Dendrocopos major             | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Dendrocopos minor             | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Emberiza schoeniclus          | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Falco tinnunculus             | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Fulica atra                   | R | COUVREUR B. (Picardie Nature), FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                              | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Gallinula chloropus           | R | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                               | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Luscinia megarhynchos         | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Motacilla cinerea             | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Oriolus oriolus               | R | COUVREUR B. (Picardie Nature), FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                              | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Picus viridis                 | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Podiceps cristatus            | R | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                               | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Podiceps ruficollis           | R | COUVREUR B. (Picardie Nature), FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                              | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Strix aluco                   | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux  | A | Turdus viscivorus             | R | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                               | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Reptiles | A | Natrix natrix                 |   | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Amphib.  | D | Alytes obstetricans           | R | COUVREUR B. (Picardie Nature)                                                                                                                                          | ( - 1997)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Amphib.  | A | Bufo bufo                     |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                             | ( - 1996)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Amphib.  | A | Rana kl. esculenta            |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                             | ( - 1996)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Amphib.  | A | Rana temporaria               |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                             | ( - 1996)     |   |   |  |  |  |  |  |
| Poissons | D | Anguilla anguilla             | H | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p. | ( - 1995)     | B |   |  |  |  |  |  |
| Poissons | D | Cottus gobio                  | H | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p. | ( - 1995)     | C |   |  |  |  |  |  |
| Poissons | D | Salmo trutta fario            | R | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p. | ( - 1995)     | C |   |  |  |  |  |  |
|          |   |                               |   | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques,                                                                                |               |   |   |  |  |  |  |  |

|          |   |                       |   |                                                                                                                                                                              |           |   |  |  |  |  |   |
|----------|---|-----------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---|--|--|--|--|---|
| Poissons | A | Esox lucius           | A | piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.                                                  | ( - 1995) | A |  |  |  |  |   |
| Poissons | A | Gobio gobio           | H | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.       | ( - 1995) | A |  |  |  |  |   |
| Poissons | A | Oncorhynchus mikiss   | N | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.       | ( - 1995) | A |  |  |  |  |   |
| Poissons | A | Perca fluviatilis     | A | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.       | ( - 1995) | A |  |  |  |  |   |
| Poissons | A | Rutilus rutilus       | A | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.       | ( - 1995) | B |  |  |  |  |   |
| Insectes | D | Acronicta strigosa    |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                                                                       | ( - 1996) | A |  |  |  |  |   |
| Insectes | D | Catocala sponsa       |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                                                                       | ( - 1996) | A |  |  |  |  |   |
| Insectes | D | Cercion lindenii      |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                   | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | D | Ceragrion tenellum    |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie), FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie), NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie) | ( - 1996) | A |  |  |  |  |   |
| Insectes | D | Coenagrion scitulum   |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                   | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | D | Lysandra coridon      |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                     | ( - 1997) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | D | Tyta luctuosa         |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                                                                       | ( - 1996) | A |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Aeshna grandis        |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie), NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                             | ( - 1997) | A |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Agapetus fuscipes     | H | Anonyme, 1995. - Réseau hydrobiologique et piscicole, résultats des pêches électriques, campagne 1995, région Picardie. - CSP, Agence de l'eau Seine-Normandie, 119 p.       | ( - 1995) | B |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Anax imperator        |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                   | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Archanara algae       |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                                                                       | ( - )     | A |  |  |  |  | X |
| Insectes | A | Arctia caja           |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                     | ( - 1997) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Coenagrion puella     |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                   | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Coenonympha arcania   |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                     | ( - 1997) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Cordulia aenea        |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                   | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Cupido minimus        |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                     | ( - 1997) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Enallagma cyathigerum |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                   | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Erythromma najas      |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                   | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Erythromma viridulum  |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                                                                       | ( - 1996) | B |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Gomphus pulchellus    |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                                                                       | ( - 1996) | A |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Hepialus humuli       |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                                                                       | ( - 1996) | A |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Hydraecia micacea     |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                                                                       | ( - 1996) | B |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Ischnura elegans      |   | FRANÇOIS R., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                        | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Issoria lathonia      |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                     | ( - 1997) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Libeliula fulva       |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                                   | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |
| Insectes | A | Orthetrum cancellatum |   | FRANÇOIS R., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                                                        | ( - 1996) |   |  |  |  |  |   |

|          |   |                            |   |                                                                                                                                  |           |   |    |    |  |  |
|----------|---|----------------------------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---|----|----|--|--|
| Insectes | A | Pelosi muscerda            |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                           | ( - 1996) | B |    |    |  |  |
| Insectes | A | Plagodis dolabraria        |   | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                           | ( - 1996) | B |    |    |  |  |
| Insectes | A | Platycnemis pennipes       |   | FRANÇOIS R., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                            | ( - 1996) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Anemone sylvestris         |   | SAGNIER R.                                                                                                                       | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Berberis vulgaris          |   | SAGNIER R.                                                                                                                       | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Cephalanthera damasonium   |   | KOWALORYK D.                                                                                                                     | ( - 1997) | A | 50 |    |  |  |
| Phanéro. | D | Cyperus fuscus             |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Hippuris vulgaris          |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Hottonia palustris         |   | PAGNIEZ P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                        | ( - 1993) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Hydrocharis morsus-ranae   |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                       | ( - 1996) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Iberis amara               |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Myriophyllum verticillatum |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) | B |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Oenanthe fistulosa         |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                       | ( - 1996) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Potamogeton berchtoldii    |   | PAGNIEZ P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                        | ( - 1993) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Potamogeton coloratus      |   | PAGNIEZ P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                        | ( - 1993) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Ranunculus circinatus      |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Ribes nigrum               |   | FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                       | ( - 1996) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Selinum carvifolium        |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) | A | 2  | 10 |  |  |
| Phanéro. | D | Sparganium emersum         |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Teucrium botrys            |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Thalictrum flavum          |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) | B |    |    |  |  |
| Phanéro. | D | Utricularia australis      |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) | C |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Alisma plantago-aquatica   |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Alnus glutinosa            |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Anthyllis vulneraria       |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Aquilegia vulgaris         |   | DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16. | ( - 1979) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Berula erecta              |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Briza media                |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Carex elata                |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Carex paniculata           |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Carex pseudocyperus        |   | FRANÇOIS R., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                            | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Carex riparia              |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Centaurium erythraea       |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Centranthus ruber          | N | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie), NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                 | ( - 1996) | C |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Ceratophyllum demersum     |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |
| Phanéro. | A | Cirsium oleraceum          |   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |    |    |  |  |

|          |   |                         |                                                                                                                                  |           |   |  |  |  |  |
|----------|---|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---|--|--|--|--|
| Phanéro. | A | Cirsium palustre        | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Eleocharis palustris    | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Epilobium hirsutum      | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Eryngium campestre      | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Euphrasia stricta       | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Filipendula ulmaria     | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Frangula alnus          | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Galium palustre         | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Galium uliginosum       | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Glyceria fluitans       | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Glyceria maxima         | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Helleborus foetidus     | DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16. | ( - 1979) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Hieracium pilosella     | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Himantoglossum hircinum | DUQUEF M. (Association Des Entomologistes de Picardie)                                                                           | ( - 1996) | A |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Hippocrepis comosa      | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Hydrocotyle vulgaris    | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) | A |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Hypericum quadrangulum  | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Iris pseudacorus        | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Juncus acutiflorus      | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Juncus articulatus      | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Juncus subnodulosus     | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Kickxia elatine         | PAGNIEZ P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                        | ( - 1993) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Kickxia spuria          | PAGNIEZ P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                        | ( - 1993) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Koeleria pyramidata     | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Lemna minor             | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Leontodon hispidus      | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Linum catharticum       | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Lotus uliginosus        | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Lysimachia nummularia   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Lysimachia vulgaris     | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Lythrum salicaria       | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Melampyrum pratense     | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Mentha aquatica         | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Myosotis scorpioides    | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Myriophyllum spicatum   | FRANÇOIS R., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                            | ( - 1997) |   |  |  |  |  |
| Phanéro. | A | Nasturtium officinale   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |

|            |   |                             |                                                                                                                                  |           |   |  |  |  |  |  |
|------------|---|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---|--|--|--|--|--|
| Phanéro.   | A | Nuphar lutea                | FRANÇOIS R., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                            | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Nymphaea alba               | FRANÇOIS R., NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                            | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Orchis purpurea             | DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16. | ( - 1979) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Phalaris arundinacea        | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Phragmites australis        | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Platanthera chlorantha      | DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16. | ( - 1979) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Potamogeton crispus         | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Prunus mahaleb              | KOWALORYK D.                                                                                                                     | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Rubus caesius               | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Rumex hydrolapathum         | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Sanguisorba minor           | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Scabiosa columbaria         | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Scirpus sylvaticus          | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Scrophularia auriculata     | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Scutellaria galericulata    | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Sparganium erectum          | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Teucrium chamaedrys         | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Thymus praecox              | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Typha latifolia             | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Veronica anagallis-aquatica | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Veronica beccabunga         | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Veronica montana            | DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16. | ( - 1979) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Veronica officinalis        | DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16. | ( - 1979) |   |  |  |  |  |  |
| Phanéro.   | A | Viburnum opulus             | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |
| Ptéridophy | D | Equisetum fluviatile        | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) | B |  |  |  |  |  |
| Ptéridophy | D | Thelypteris palustris       | PAGNIEZ P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                        | ( - 1993) |   |  |  |  |  |  |
| Ptéridophy | A | Asplenium scolopendrium     | DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16. | ( - 1979) |   |  |  |  |  |  |
| Ptéridophy | A | Dryopteris filix-mas        | DOUCHET M., DEBEAUPUIS R., 1982. - Sortie dans la vallée de la Noye (10 juin 1979). - Bull. Soc. Linn. N. Fr., NS, t. 3 : 15-16. | ( - 1979) |   |  |  |  |  |  |
| Algues     | A | Chara sp.                   | NAUCHE G. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)                                                                         | ( - 1997) |   |  |  |  |  |  |

Légende du tableau :

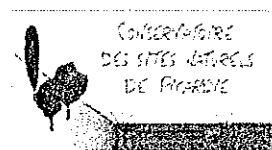
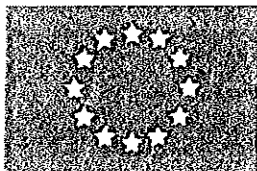
Dét. : Détermination de l'espèce pour l'élaboration de la fiche (D : espèce déterminante ; A : autre espèce)

Deg Ab : degré d'abondance de l'espèce (A = peu abondant ; B = abondant ; C = très abondant)

Ab inf : seuil inférieur d'abondance ;

Ab sup : seuil supérieur d'abondance ;  
App : date d'apparition de l'espèce ;  
Dis : date de disparition de l'espèce.

Contributions / financements :



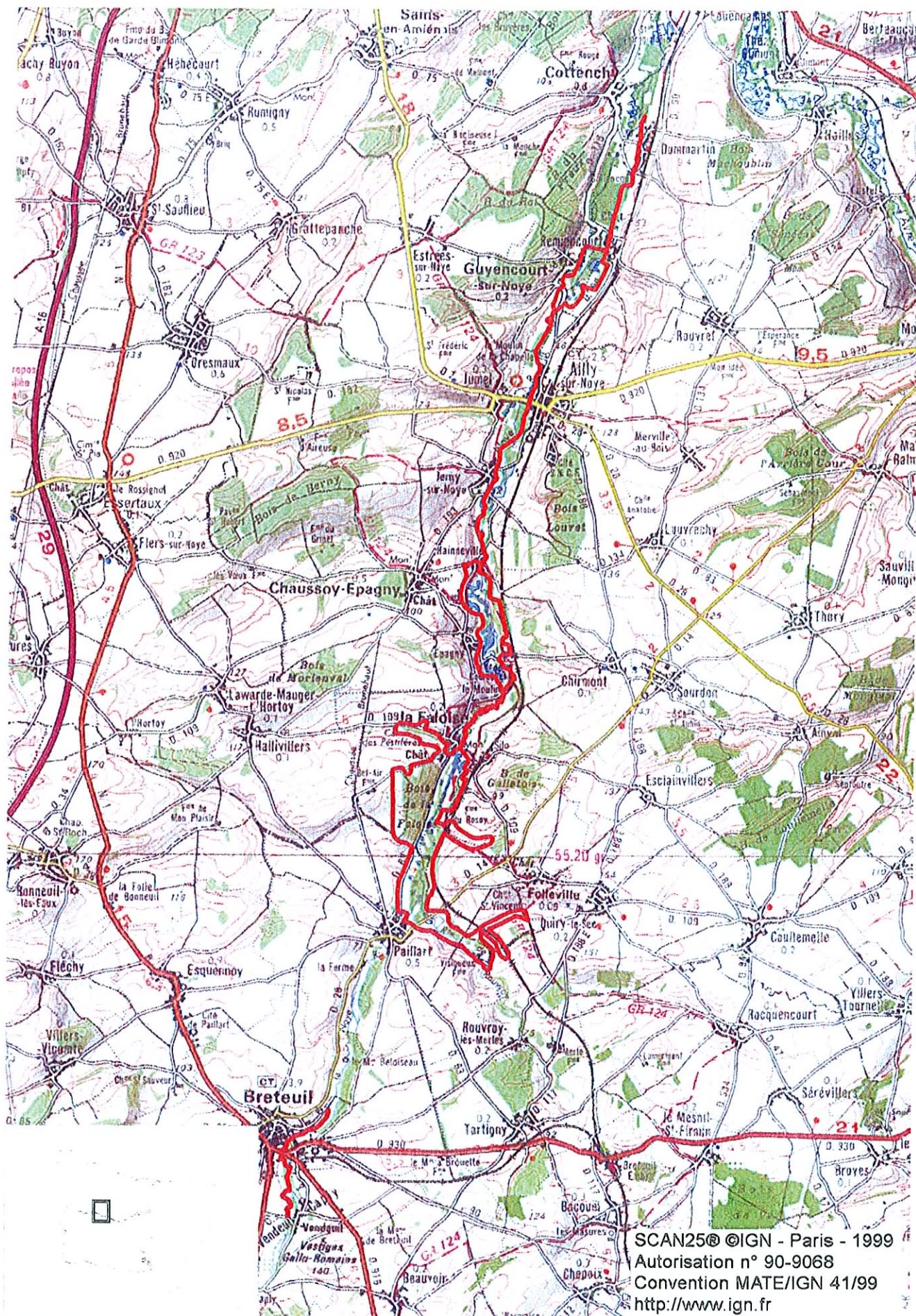
[Haut de la page](#)

 Version imprimable

RETOUR

[infos](#)  
[regles](#)

FICHE ZNIEFF N° 80SAM117  
COURS DE LA NOYE ET MARAIS ASSOCIÉS



Echelle : 1 cm pour 1 km

Imprimé le 18/01/2005

Planche 1 sur 1

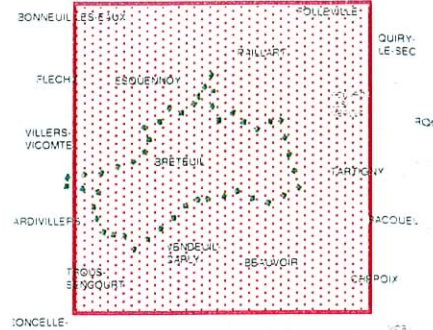
DIREN Picardie

SCAN25© ©IGN - Paris - 1999  
Autorisation n° 90-9068  
Convention MATE/IGN 41/99  
<http://www.ign.fr>

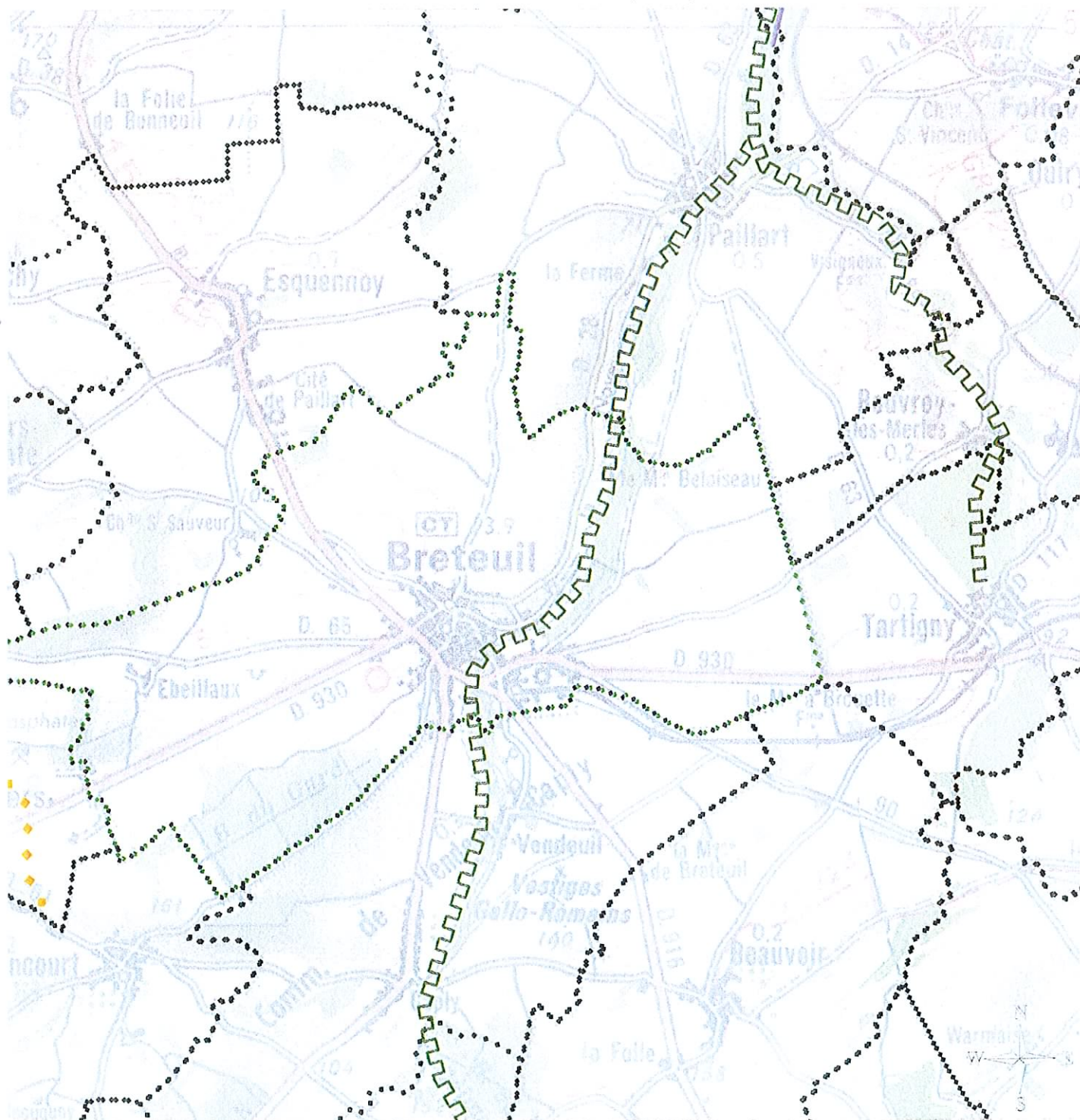


Direction Régionale de l'Environnement  
PICARDIE

## Corridors écologiques potentiels de Picardie



Commune : BRETEUIL (H1L1)



communes commune sélectionnée

Type de corridor

- fluvial
- intra ou inter bas-marais alcalins
- batraciens
- corridors galeux
- intra ou inter dunes
- intra ou inter falaises
- intra ou inter forestier

- intra ou inter landes
- inter marais
- intra ou inter marais tourbeux
- intra ou inter milieux
- intra ou inter pelouses calcicoles
- intra ou inter pelouses calcico-sabuleuses
- intra ou inter pelouses sur craie
- intra ou inter prairies humides
- intra ou inter tourbières nichées

Source : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie  
Réalisation dans le cadre du projet "réseaux de sites, réseaux d'acteurs"  
financé par l'Europe, l'Etat et la Région Picardie.

la largeur des lignes ne représente  
pas la largeur réelle du corridor  
qui peut être très variable.  
Cet inventaire n'est pas exhaustif.  
Echelle 1/100 000

Imprimé le 13/02/07

BDCARTO® ©IGN - PARIS - 1999  
SCAN100® ©IGN - Paris - 1999  
Autorisation n°90-9068  
Convention MATE/IGN 41/99  
<http://www.ign.fr>